



CONTRAT DE RURALITE



Accord-Cadre
du PETR Pays Midi-Quercy





Pays Midi-Quercy
Pôle d'Equilibre Territorial Rural



Contrat de ruralité (2017-2020) pour le territoire du PETR du Pays Midi-Quercy

Etabli entre

L'Etat, représenté par le Ministre de l'Aménagement du territoire, de la Ruralité et des Collectivités territoriales

et

Le syndicat mixte de pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Midi-Quercy, représenté par M.MAFFRE Christian, son président

ci-après dénommés le porteur du contrat ;

et

Le conseil régional Occitanie, représenté par Sylvia PINEL, sa 1^{ère} Vice-Présidente

La Caisse des dépôts et consignations, représentée par Thierry RAVOT, son Directeur régional

ci-après dénommés les **partenaires du contrat**.

Préambule

Conformément aux dispositions du comité interministériel aux ruralités du 20 mai 2016, un contrat de ruralité est conclu entre les porteurs et partenaires ci-dessus. Cet outil coordonne et structure les politiques publiques territorialisées, à une échelle infra-départementale, mais pouvant s'inscrire sur plusieurs départements.

A partir d'une volonté exprimée par les élus locaux, ce contrat accompagne la mise en œuvre d'un projet de territoire à l'échelle du bassin de vie concerné, en fédérant l'ensemble des acteurs institutionnels, économiques et associatifs. Ils inscrivent leurs engagements pluriannuels pour améliorer la qualité de vie, la cohésion sociale et l'attractivité du territoire rural.

Ce contrat permet notamment de soutenir les projets issus des mesures des comités interministériels aux ruralités à l'échelle infra-départementale

Il s'inscrit en cohérence avec les stratégies et outils contractuels établis à l'échelle du département et de la région, et notamment avec le **Contrat Régional Unique 2015-2017** signé avec le conseil régional Occitanie et le conseil départemental de Tarn-et-Garonne le 17 décembre 2015. Ce contrat a pour objectif d'agir pour l'attractivité, la croissance, l'emploi et le rayonnement du territoire du PETR du Pays Midi-Quercy, objectifs concordants avec ceux du présent contrat.

Table des matières

I) Présentation générale du territoire	5
A) Le territoire du contrat	5
B) Les enjeux du territoire	7
C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité	13
a. Bilan des mesures des comités interministériels aux ruralités.....	
b. Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire (ou déclinaison du cadre départemental) Schémas territoriaux réalisés et/ou engagés.....	
c. Contrats, plans d'action et conventions du territoire	
II) Objectifs et plan d'actions opérationnel	23
<u>A)</u> Le Projet de territoire (2015-2020) du PETR du PMQ :	23
<u>B)</u> Objectifs et plan d'actions du Contrat de ruralité du territoire Pays Midi-Quercy	21
Thématique 1 : L'accès aux services et aux soins	24
Thématique 2 : La revitalisation des bourgs centres.....	25
Thématique 3 : L'attractivité du territoire	27
Thématique 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire.....	30
Thématique 5 : La transition écologique et énergétique	31
Thématique 6 : La cohésion sociale	33
Axe transversal : L'ingénierie territoriale	34
III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat.....	36
A) Le Programme Opérationnel annuel	36
B) La gouvernance	37
C) L'ingénierie mobilisée.....	38
D) Les partenaires du contrat	41
E) La participation des habitants et des acteurs de la société civile	41
IV) Le suivi et l'évaluation	41
V) La durée du contrat	41
VI) Modification du contrat	41

Signature	42
ANNEXES.....	43
ANNEXE 1 : MAQUETTE FINANCIERE PLURI-ANNUELLE 2017-2020	43
Thématique 1 : L'accès aux services et aux soins	
Thématique 2 : La revitalisation des bourgs centres.....	
Thématique 3 : L'attractivité du territoire	
Thématique 4 : Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire.....	
Thématique 5 : La transition écologique et énergétique	
Thématique 6 : La cohésion sociale	
ANNEXE 2 : MODELE DE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL.....	48
ANNEXE 3 : PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL 2017-CONTRIBUTION DE L'ETAT	49
ANNEXE 4 : Dispositifs d'intervention de la caisse des Dépôts sur le territoire	50

D) Présentation générale du territoire

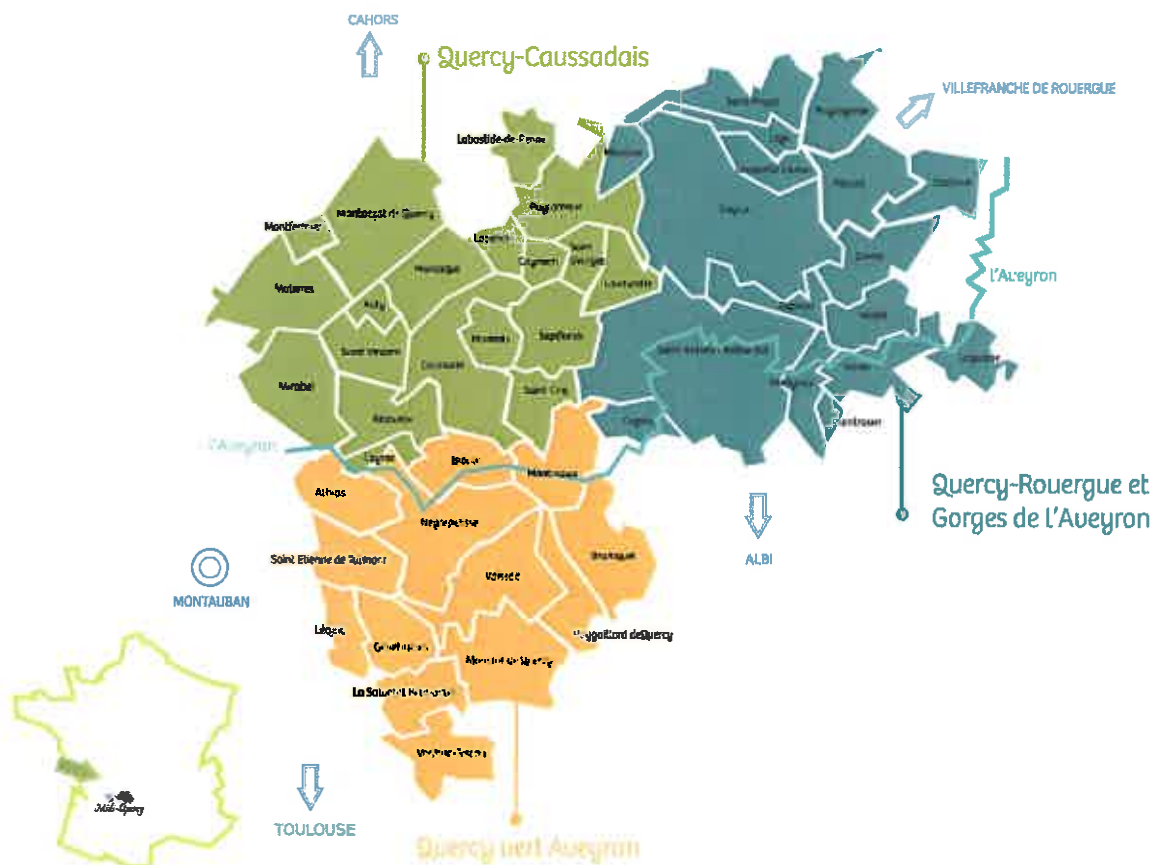
A) Le territoire du contrat

➤ La situation géographique du territoire Pays Midi-Quercy :

Le PETR du Pays Midi-Quercy, regroupe 49 communes elles-mêmes fédérées au sein de 3 communautés de communes (à partir du 1^{er} janv 2017) situées à l'est du Tarn et Garonne. Le territoire du Pays Midi-Quercy, environ 50 000 habitants, est limitrophe des départements du Lot, de l'Aveyron, du Tarn et pour une petite partie au sud, de la Haute-Garonne.

Il s'étend des portes de Montauban à celles de Villefranche-de-Rouergue, entre vallée et gorges de l'Aveyron et contreforts du Massif-Central. Territoire composite à l'instar du département de Tarn-et-Garonne dont il est issu, le Pays Midi-Quercy est situé à la confluence des anciennes provinces historiques du Quercy, du Rouergue et de l'Albigeois.

Positionnement géographique du Territoire Pays Midi-Quercy :



➤ Présentation synthétique du Pôle d'Equilibre Territorial Rural du Pays Midi-Quercy :

- **Bref historique du Pays Midi-Quercy :**

C'est à partir du début des années 2000 qu'ont émergé les premières démarches en vue de la création du Pays Midi-Quercy. En 2002, la commission régionale d'aménagement du territoire arrête le périmètre du Pays Midi-Quercy et le syndicat mixte du Pays Midi-Quercy est créé en janvier 2003.

Entre 2003 et 2008, il réalise des études thématiques et leurs mises en œuvre sur l'ensemble du territoire dans les domaines suivants, notamment dans le cadre du premier contrat de pays et du programme européen LEADER +:

- Stratégie touristique
- Elaboration d'une Charte paysagère
- Diagnostic habitat, cadre de vie, foncier
- Diagnostic énergies
- Projet culturel de territoire
- Plan local pour l'insertion et l'emploi
- Mission d'Inventaire général numérisé du patrimoine bâti (2006-à nos jours)

Entre 2007 et 2015, il gère notamment le programme européen Leader et la convention territoriale de Pays (Contrat de Pays avec la Région, le Département et l'Etat), ce qui lui permettra de développer de nombreux schémas ou contractualisations thématiques :

- Schéma de développement culturel avec le Conseil Régional et CD 82.
- Inventaire du patrimoine bâti et mobilier avec la Région et le Département (compétence régionale depuis loi Décentralisation II de 2004 et déléguée au SM PMQ depuis 2009)
- Contrat ATeNEE (2007-2009) avec l'ADEME et Plan climat-énergie territorial avec l'ADEME et la Région (2010-2015)
- Mission CEP (conseil en énergie partagé) soutenue par l'ADEME depuis 2010.
- Reconnaissance TEP CV (Territoire à énergie positive pour la croissance verte) en 2015
- PIG (programme d'Intérêt Général), puis OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) depuis 2011.
- Charte forestière de territoire et programme national Biodiversité-Forêt avec l'Etat et l'Europe (FEADER)
- Maitrises d'ouvrage de 2 sites NATURA 2000 (2007-2015) avec l'Etat et l'Europe (FEADER)
- Etude/Schéma de restructuration de la compétence office de tourisme en cohérence avec le projet de développement d'un tourisme durable du Pays MQ (2012)

- Etude de préfiguration d'un SCoT (Schéma de cohérence territoriale) rural, dans le cadre d'un appel à projet régional copiloté Etat/Région (2012)
- Schéma de développement des circuits courts (appel à projet régional « Territoire et gouvernance alimentaire ») et préfiguration d'un PAT (Projet Alimentaire de Territoire)
- Schéma de développement durable des activités nautiques non motorisés sur la rivière de l'Aveyron (2013)
- Contrat de destination touristique avec l'ADT 82 (2014)
- Diagnostic partagé « animation, vie sociale » en cohérence avec la CAF (2013-2015)

Au 1er janvier 2015, l'application de la loi du 27 janvier 2014 (modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, dite loi MAPTAM) a permis au syndicat mixte du Pays Midi-Quercy **de se transformer en Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR)** et de l'inscrire dans la durée.

Ce pôle permet de renforcer la coopération entre les 4 intercommunalités qui le compose et le PETR, notamment pour conforter l'attractivité du territoire et les solidarités territoriales, dans le cadre d'un projet de territoire (2015-2020), que les élus ont souhaité cohérent avec les objectifs du développement durable.

Ils ont souhaité définir ce document en prenant en compte l'antériorité des démarches de développement territorial animées et coordonnées par le Pays MQ depuis sa création, **en poursuivant son engagement pour le développement durable du territoire** (dans la continuité notamment de la reconnaissance Territoire énergie positive pour la croissance verte obtenue en 2015).



Dans ce sens, le **Projet de développement durable de territoire (2015-2020)** qui a été élaboré pourra ainsi s'inscrire dans la démarche du Ministère de l'écologie, du développement durable et énergies, de reconnaissance « Territoire Développement Durable », quand elle sera à nouveau activée.

B) Les enjeux du territoire



L'élaboration du **Projet de développement durable de territoire** en 2015 a permis d'actualiser le diagnostic socio-économique global du territoire en mettant en exergue les objectifs du développement durable.

Dans ce cadre, il est proposé de décliner cette analyse territoriale en reprenant les 6 thématiques prioritaires du Contrat de ruralité :

1. L'accès aux services publics et marchands et aux soins;



 FORCES	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité démographique relativement forte et différenciée (des espaces préservés de la forte pression démographique) - Un dynamisme démographique qui s'amplifie depuis le milieu des années 70 • Une gamme d'infrastructures importante : routière, ferrées, gazoduc • Une couverture en équipements et services de la gamme intermédiaire satisfaisante 	<ul style="list-style-type: none"> • Offre de soins : des médecins « vieillissants » qui peinent à trouver des remplaçants • Un poids démographique faible dans l'espace métropolitain élargi • Une accessibilité aux équipements supérieurs plus difficile à l'est du territoire • Un niveau de formation et de diplôme bas voire très bas.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Des attentes croissantes des consommateurs vers des produits sains et de proximité en phase avec le potentiel d'offre du territoire MQ ; • Structurer une offre de soins en valorisant les aménités positives et naturelles qu'offre le territoire MQ. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement démographique : inadéquation de l'offre de services et renforcement des difficultés d'accès ; une baisse de la population si le solde migratoire positif n'est pas maintenu • Une contraction de l'offre d'équipements et de services (départ de certains services et équipements de base dans certaines communes...)

2. La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;

 FORCES	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des proximités avec des pôles urbains majeurs (Montauban, Toulouse...) et un bon niveau d'équipements 	<ul style="list-style-type: none"> • Une urbanisation peu durable dans plusieurs zones géographiques (mitage, consommation foncière...)



<ul style="list-style-type: none"> • Un bâti ancien dans les centres-bourgs à forte valeur patrimoniale, vecteur d'une identité culturelle positive. • Un maillage d'équipement et de services grâce à l'existence de 7 communes en « pôles de services intermédiaires » et 7 autres en « pôles de proximité » (Cf ; INSEE) . 	<ul style="list-style-type: none"> • Une attractivité démographique différenciée et dépendante du solde migratoire (poids déterminant des nouveaux arrivants) • Des cas de primo-accédant précaires et « mal logés » • Des commerces de centre-bourg soumis à une forte concurrence des GMS .
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Revitaliser les centres-bourgs par une politique globale de valorisation (urbanisme, services, logement) • Poursuivre la rénovation thermique des logements pour les rendre plus attractifs. 	<ul style="list-style-type: none"> • Désertification des cœurs de bourg ancien • Insécurité grandissante de certains quartiers délaissés.

3. L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);



 FORCES	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • La diversité territoriale et paysagère (plaines, coteaux, vallées, Gorges, Causses,...) • Des proximités avec des pôles urbains majeurs (Montauban, Toulouse...) et un bon niveau d'équipements • Des ressources naturelles et patrimoniales diversifiées et préservées • Une programmation culturelle toute l'année (festivals, spectacles, animations) et un patrimoine culturel riches (châteaux, bastides, patrimoine bâti en pierre, en terre crue...) • Un tourisme lié au patrimoine naturel et culturel, une attractivité touristique (vallée et gorges de l'Aveyron, Causses du Quercy...) ; une proximité avec d'autres sites touristiques (bastides albigeoises, vallée du Lot...) • Une agriculture diversifiée, des projets innovants (circuits courts, Graines de terroirs.com, etc), un réseau d'établissements d'enseignement 	<ul style="list-style-type: none"> • Des activités économiques globalement à faible valeur ajoutée et des revenus plutôt bas • Tourisme : déficit de qualification / professionnalisation, de lisibilité, hébergement de groupes, un manque d'innovation, un manque de structuration des acteurs du tourisme • Un manque d'identité des productions agricoles et artisanales • Manque de structures collectives de transformations des produits agricoles sur le territoire (atelier de découpage, abattage et transformation) • Dans certaines parties du territoire, une déprise agricole • Une pyramide des âges des chefs d'entreprises, tous secteurs confondus, inquiétante pour l'avenir.

<p>agricole au sein et au pourtour du territoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un tissu artisanal dense, notamment dans le secteur du bâtiment • Une attractivité démographique forte et différenciée (des espaces préservés de la forte pression démographique) - Un dynamisme démographique qui s'amplifie depuis le milieu des années 70 • Un dispositif d'ingénierie territoriale et des outils de pilotage stratégique à l'échelle du Pays (cf. chartes, plans, schémas élaborés et mis en œuvre) 	
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un espace de faible densité, un cadre de vie et une proximité métropolitaine • Une diversité et une singularité économique (productions, services) et sociale • Productions agricoles : Des clientèles de proximités importantes (Montauban et Toulouse en lien avec le coût des énergies fossiles) et une évolution des productions agricoles (maraîchage, énergie...) • Renforcer la filière du bâtiment grâce à l'action volontariste du territoire dans la transition énergétique (TEP CV, plateforme habitat privée, OPAH...) • Un patrimoine naturel et bâti relativement préservé, des ressources porteuses de développement économique (rente territoriale : économie culturelle, économie verte, écotourisme...) • Une offre touristique, nature et patrimoine, à fort potentiel (la découverte « grotte de Bruniquel » révolutionne le regard porté par les scientifiques sur l'homme de Neandertal et « place les constructions de Bruniquel parmi les premières de l'histoire de l'humanité » avec une datation à 175 600 ans) • Dynamiques culturelles collectives et transversales moteur du 	<ul style="list-style-type: none"> • Une aggravation de certaines tendances négatives observées : étalement urbain non maîtrisé, mitage pavillonnaire, banalisation des espaces, de la base économique, des spécificités paysagères, réduction et fragmentation des espaces agricoles... • Un affaiblissement de la capacité productive du territoire • Le repli territorial des acteurs publics et privés • Les pressions sur le foncier et la ressource eau ; devenir une « réserve foncière métropolitaine » • Une concurrence touristique forte sur le positionnement du Midi-Quercy- tourisme nature et durable. • Un nombre important d'entreprises à céder dans les prochaines années

4. Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;



 FORCES	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une gamme d'infrastructures importante : routière, ferrées, gazoduc • Des initiatives innovantes en matière de mobilité alternative (rézopouce : autostop sécurisé, plateforme mobilité numérique avec PARTAJ, pédibus...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Une forte dépendance aux déplacements motorisés individuels • Un manque de rentabilité du transport ferré et une offre inadaptée ; un potentiel fret non valorisé • En matière de communications électroniques, une couverture haut débit insuffisante (zones blanches)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le développement du fret • De nouveaux modes d'accès : une amélioration de la couverture haut et très haut -débit (SDTAN - Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire à l'échelle départementale), offre ferrée à développer... • Un développement du tourisme vélo en phase avec le potentiel du territoire (Vélouroute Vallée de l'Aveyron,...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Le vieillissement démographique : inadaptation de l'offre de services et renforcement des difficultés d'accès ; une baisse de la population si le solde migratoire positif n'est pas maintenu • Une disparition de l'offre ferrée • Isolement du territoire du fait de l'accentuation de la fracture numérique • Une poursuite de l'étalement urbain ;

5. La transition écologique et énergétique;

 FORCES	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Des ressources naturelles diversifiées et préservées, propices pour le développement des énergies renouvelables (forêt, biodéchets, solaire, eau...) • Une dynamique territoriale (Plan 	<ul style="list-style-type: none"> • Des étiages préoccupants (bas en été) pour la biodiversité et l'activité nautique • Une forêt sous-exploitée (morcellement ...) • Dans certaines parties du territoire,

Climat, TEP CV...) forte depuis 10 ans sur l'enjeu climat/énergie.	<p>une déprise agricole</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une précarité énergétique qui concerne un grand nombre d'habitants (logement + mobilité)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • La poursuite du Plan Climat Territorial via les PCAET des EPCI coordonnés par le PETR du PMQ. • Le projet de SCOT du Pays MQ et l'élaboration de PLUI prenant en compte la problématique Climat-énergie. • La transition énergétique et climatique : ferré, transports en commun, potentiel forestier et énergétique, circuits courts... • La volonté des élus d'aller vers une autonomie énergétique (réduction des consommations, hausse EnR dont la valorisation énergétique des déchets agricoles par la méthanisation) du territoire dans la continuité de la reconnaissance TEP CV ; • Une reconnaissance de biens publics et des services environnementaux rendus par les ressources et les activités 	<ul style="list-style-type: none"> • Une crise énergétique et ses conséquences sur les ménages les plus pauvres, les mobilités, l'agriculture... qui peut conduire à un dépeuplement des zones rurales « profondes » du territoire. • La raréfaction de la ressource eau et les conflits d'usages • Les pressions sur le foncier et la ressource eau ; devenir une « réserve foncière métropolitaine »

6. La cohésion sociale.

 FORCES	 FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Participation : un principe appliqué depuis longtemps via le conseil de développement durable ; • Culture du Partenariat : des habitudes inhérentes au Pays MQ; • Une programmation culturelle toute l'année (festivals, spectacles, animations) et un patrimoine culturel riche (châteaux, bastides, patrimoine bâti en pierre, en terre crue...) • Des acteurs culturels fonctionnant en réseau et impliqués dans des projets 	<ul style="list-style-type: none"> • La faiblesse des moyens consacrés à l'animation de la concertation participative ; • Des structures culturelles bénévoles et professionnelles qui restent fragiles – des partenariats formalisés encore peu fréquents • Des cas de primo-accédant précaires et « mal logés » • Une précarité énergétique (notamment familles monoparentales surreprésentées)

collectifs et transversaux et ayant un impact important en termes de cohésion sociale et d'intégration	liée au logement et à une mobilité coûteuse.
<ul style="list-style-type: none"> Offre d'accueil et d'accompagnement pour l'emploi et l'insertion structurée et répartie sur tout le territoire (Plan Local Insertion Emploi Pays MQ, trois Espaces ruraux emploi Formation, Maison de l'emploi Midi-Quercy...) 	<ul style="list-style-type: none"> Peu d'équipements de proximité en animation de la vie sociale, isolement fort chez certains (jeunes, Personnes âgées)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> Des coopérations engagées avec d'autres territoires (voisins, européens,..) Une candidature du PETR du PMQ au label PAH (Pays d'Art et d'Histoire) pour 2017, pouvant fédérer les initiatives publiques et associatives. 	<ul style="list-style-type: none"> Le repli territorial des acteurs publics et privés Une dégradation du lien social et donc du bien vivre ensemble Le désintérêt des citoyens vis-à-vis de l'action publique

C) Etat des lieux des démarches en cours en matière de développement local, de cohésion sociale et d'attractivité

1) Bilan des mesures des comités interministériels aux ruralités

Le suivi des mesures des comités interministériels aux ruralités est résumé dans le tableau suivant :

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département en décembre 2016
Priorité 1 - Garantir à tous l'égalité d'accès aux services	UN ACCES AUX SERVICES DE SANTE PARTOUT EN FRANCE	Mesure 1 - 1000 Maisons de santé ou pôles de santé d'ici 2017	Ouverture de 1000 Maisons de santé ou pôles de santé d'ici 2017	Nombre de maisons en service	2017	8 MSP labellisées dont 2 pour le PETR : → Montricoux → Varen
		Mesure 2 - Faciliter l'installation des jeunes médecins	Atteindre 1700 Contrats d'engagement service public et 200 contrats de praticien territorial de médecine ambulatoire (PTMA)	Nombre de contrats	CESP : 1500 fin 2017 dont 1200 fin 2015 et PTMA : 2016	2 CESP 2 PTMG
		Mesure 3 - Adapter l'organisation des soins aux besoins spécifiques des territoires ruraux	1000 équipes de soins rémunérées	% maisons de santé signataires	2017	5 équipes de professionnels intégrées dans des MSP

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département en décembre 2016
		Mesure 4 - Assurer l'accès aux soins dans les territoires les plus isolés	Contrat de rémunération supplémentaire pour 700 médecins en zone isolée / Accès aux urgences en 30 mn	nbre de contrats et part pop couverte	2015	Non concerné
	1000 MAISONS DE SERVICES AU PUBLIC POUR MIEUX « RENDRE SERVICE »	Mesure 6 - Ouvrir 1 000 maisons de services au public dès la fin 2016 grâce au partenariat avec La Poste	1000 MSAP ouvertes dès fin 2016	nbre de MSAP ouvertes dont celles issues du réseau La Poste	Fin 2016	7 MSAP labellisées et 7 MSAP en cours de labellisation. pour le PETR : <ul style="list-style-type: none"> • Caylus • Saint-Antonin-NV • Laguépic • Montpezat de Quercy • Molières • Nègrepelisse
	L'ECOLE EN MILIEU RURAL, UN LIEU DE REUSSITE EDUCATIVE ET CITOYENNE	Mesure 9 - Prolonger jusqu'au 31 décembre 2015, l'opération « Ecoles connectées » et le soutien au raccordement à l'Internet haut débit des écoles les plus isolées	Connexion en haut débit des écoles et mise en	nbre d'écoles connectées	fin 2015 et 2016	3 écoles
Mesure 10 - Favoriser le regroupement et la mise en réseau des écoles		Etablir des conventions pluriannuelles avec les élus locaux	nbre de conventions	2015-2017	Non concerné	
Mesure 11 - Accompagner en priorité les élus des communes rurales dans leurs projets éducatifs territoriaux		établir des projets éducatifs territoriaux (PEDT) dans toutes les communes disposant d'un équipement scolaire.	nbre de PEDT	2015	93 PEDT signés (nombre de communes avec PEDT: 116/129)	
	DES PRATIQUES CULTURELLES DIVERSIFIEES AU CŒUR DES RURALITES	Mesure 12 - Promouvoir un aménagement culturel équilibré du territoire	Doubler les conventions de développement culturel (300 actuellement tous territoires)	nombre de conventions	2015-2017	Une convention pour le développement des résidences de territoire en Midi-Quercy 2015/2017, associant le PETR et les 4 Communautés de Communes.
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°8) : Créer 100 plateformes de mobilité dans les bourgs-centres	Créer 100 plateformes de mobilité	nbre de plateformes opérationnelles / cofinancées		
		Mesure nouvelle du 14/09 (n°10) : Installer une borne de recharge électrique tous les 50 kilomètres.	Une borne de recharge électrique tous les 50 km	Nbre de bornes de recharge	fin 2017	Projet de 90 bornes publiques dans le département / 40 installées d'ici fin 2016

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département en décembre 2016
Priorité 2 : Amplifier les capacités de développement des territoires ruraux	ACCES AU NUMERIQUE ET CONNEXION AU TELEPHONE MOBILE, DES IMPERATIFS POUR L'ATTRACTIVITE	Mesure 20 - Accélérer le raccordement au très haut débit des services publics et des entreprises identifiés comme prioritaires par les collectivités	Tous les départements engagés dans le plan France Très Haut Débit	montants engagés Etat/collectivités	fin 2015 et 2016	Prestataire choisi pour une première série de travaux (montant environ 10 millions d'euros) afin d'améliorer le haut débit dans les zones les plus pénalisées (16000 foyers)
		Mesure 21 - Résorber les zones blanches (2G et 3G)	Couverture de toutes les communes françaises (3300 centres bourgs en 2G et 3600 en 3G)	Nbre de communes non couvertes	fin 2016 pour 2G et calendrier à préciser pour 3G (2017)	Réflexion en cours sur le dispositif France-Mobile
	UNE AGRICULTURE LOCALE COMPETITIVE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT	Mesure 26 - Mettre en place des groupements d'intérêt économique et environnemental (GIEE)	susciter des volontaires	nbre de GIEE créés	dès 2015	2 GIEE reconnus : Qualisol (coopérative) et Arbonovateur 3 candidatures examinées en octobre 2016 par le groupe technique régional GIEE avec avis favorable : CUMA de Monclar et Association BIO82
		Mesure 27 - Soutenir la mise en place des groupements d'intérêt économique et environnemental forestiers (GIEEF)	susciter des volontaires	Nbre de GIEEF créés	mars-septembre 2015	0
		Soutenir le développement des projets alimentaires territoriaux (PAT)	susciter des volontaires	Nombre de PAT créé	2017-2020	Réponse du PETR PMQ à l'appel à projet PNA (programme national alimentation) le 30/10/16, sur l'animation d'un PAT.
	DES PROJETS DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE ADAPTES AUX TERRITOIRES RURAUX	Mesure 29 - Lancer des «contrats de structuration des pôles touristiques territoriaux»	Lancer les contrats	Nbre de contrats SPOTT signés	sélection des premiers sites mi 2015	
		Mesure 15 - CIR1 : Poursuivre la mise en œuvre du schéma national des véloroutes et voies vertes		Nbre de Véloroutes et voies vertes		Pour le PETR PMQ : Véloroute « Vallée de l'Aveyron »

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mai 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département en décembre 2016
	LE LOGEMENT, DES ENJEUX SPECIFIQUES DANS LES TERRITOIRES RURAUX	Mesure 32 - Traiter plus de 45 000 logements anciens dégradés via le programme « Habiter mieux » de l'Agence nationale de l'amélioration de l'habitat en 2015	Traiter plus de 45 000 logements.	Nbre de logements traités	2015	602 logements au 31/08/2016 OPAH sur le territoire Midi-Quercy depuis mi 2011.
	LA TRANSITION ECOLOGIQUE DES TERRITOIRES RURAUX, VERS LA CROISSANCE VERTE	Mesure 34 - Soutenir les territoires à énergie positive	Suivi et évaluation de l'AAP (212 lauréats, 163 en cours de labellisation)	Nbre de lauréats	immédiat	3 territoires lauréats GMCA, PETR PMQ et CCTGV : conventions signées Le syndicat intercommunal de ramassage et de traitement des ordures ménagères et autres déchets (SIRTOMAD) retenu dans le cadre du contrat local de transition énergétique sans aides de l'Etat.
		Mesure 35 - Développer la méthanisation	installer 1500 méthaniseurs en 3 ans	Nbre de méthaniseurs en fonction	AAP ouvert jusqu'en septembre 2017	Demande de PC déposée pour le méthaniseur de Lapenche. Etude de faisabilité menée par PETR PMQ sur Caussade (3 agriculteurs) et Parisot (17 agriculteurs)
	AIDE A L'ELABORATION ET AU SUIVI DES PROJETS DE TERRITOIRES : L'INGENIERIE PUBLIQUE	Mesure 37 - «AIDER» (Appui Interministériel au Développement et à l'Expertise en espace Rural)	Créer 3 missions AIDER + 4 en territoires de montagne	Nbre de territoires aidés	2015 - 2016	Candidature proposée le 28/11/16 par le préfet de Tarn-et-Garonne au préfet de région pour accompagner un projet culturel et touristique structurant sur le territoire du PETR PMQ
	LA DIFFUSION DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE	Mesure 38 - Lancer un deuxième appel à projets sur les pôles territoriaux de coopération économique	Lancement d'un nouvel AAP	Nombre de territoires/poteurs de projet concernés	Lauréats en janvier 2016	0
	LE COMMERCE ET L'ARTISANAT DE PROXIMITE, LEVIERS DU DYNAMISME DES COMMUNES	Mesure 41 - Faciliter l'intervention des communes pour la revitalisation commerciale	publication du décret du contrat de revitalisation commerciale (loi ACTPE)	nbre de CRC signés	avr-15	0

Priorité	Thématique	Mesure du CIR de mars 2015 et nouvelles mesures du CIR de septembre 2015	Objectifs nationaux à atteindre	Indicateur de suivi	Calendrier annoncé	Etat d'avancement dans le département en décembre 2016
Priorité 3 - Assurer la mise en réseau des territoires	VERS DES COOPERATIONS VILLE/CAMPAGNE	Mesure 44 - Expérimenter les premiers contrats de réciprocité « ville-campagne » entre des communes et des intercommunalités volontaires	expérimentation avec 4 binômes volontaires	Territoires concernés	printemps 2015-2016	Non concerné
Accompagner les collectivités et les territoires		Mesure nouvelle du 14/09 (n°12) : Créer un fonds doté d'un milliard d'euros pour soutenir les projets portés par les communes et les intercommunalités.	Mobiliser 300 millions d'euros pour la redynamisation des centres-bourgs	Conventions de cofinancement signées et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	Programmation achevée
			Mobiliser la DETR	Conventions de cofinancement signées / projets aidés et montants des AE	2016 (AE) et CP versés jusqu'en 2020	Programmation achevée

Deux maisons de santé pluriprofessionnelles sont en projet sur le territoire, sous réserve de la labellisation par l'ARS, et inscrites au présent contrat :

- Molières
- Monclar de Quercy

Le schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public est actuellement en cours d'élaboration. Suite à un travail diagnostic statistique de l'offre et des besoins et à l'élaboration de pistes d'actions, le document devrait être validé à la fin de l'année 2017.

Le schéma départemental d'aménagement numérique est en cours de mise en œuvre après l'approbation à l'unanimité par le Conseil syndical de Tarn et Garonne Numérique du programme opérationnel départemental le 20 Juin 2016. Deux phases de travaux ont été arrêtées : la montée en débit ADSL (16 000 prises, livraison fin 2017) et la fibre optique pour tous (50 000 prises, déploiement 2018-2022).

Une composante est encore à l'étude concernant la boucle locale radio nouvelle génération, pour laquelle de premières expérimentations sont prévues dès 2017.

La mise en œuvre prochaine de la plateforme France Mobile devrait permettre d'améliorer la couverture du territoire sur le volet de la téléphonie mobile.

2) Présentation de la stratégie de l'Etat sur le territoire

a. *Présentation générale :*

L'Etat approuve les orientations et les objectifs définis par le présent contrat et participera au cofinancement de certaines actions du plan pluriannuel, en cohérence avec les interventions

des collectivités, dans le cadre des dotations et crédits du droit commun et spécifiques, notamment par le recours à la DETR, au FNADT, au FSIL,... Ces interventions seront précisées dans chaque convention annuelle, pendant la durée du contrat.

L'État s'est organisé pour accompagner localement les projets de développement présentés par les collectivités. Le sous-préfet de Castelsarrasin a été désigné en qualité de référent « ruralité ».

L'élaboration du schéma départemental de coopération intercommunale qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2017, s'est effectuée dans le sens d'un renforcement de la taille critique des établissements publics de coopération intercommunale pour s'assurer que ces derniers aient des moyens d'intervention et d'investissement suffisants. C'est ainsi que le PETR comprendra 3 EPCI au lieu de 4.

Cette implication de l'État au côté des élus s'est traduite par une mobilisation importante des moyens d'intervention financiers au service de grandes priorités d'investissement définies par le gouvernement en faveur des territoires ruraux et qui se retrouvent aujourd'hui dans les 6 volets du contrat de ruralité.

Plus de 5,2 millions d'euros ont été attribués, en 2016, au titre du fonds de soutien à l'investissement local, et près de 6,3 millions d'euros au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux. Ces dispositifs, maintenus en 2017, s'articuleront avec le contrat de ruralité. En outre, soucieux de garantir à tous un accès de qualité aux services, l'État veille à un maillage équilibré et cohérent du territoire dans ce domaine et accompagne, tant techniquement que financièrement, les élus et les porteurs de projets dans ce sens. Ainsi, en plus de la Maison de l'État implantée à Castelsarrasin, 14 projets de maisons de services aux publics (MSAP) sont labellisés ou en cours.

Il en va de même des maisons de santé pluridisciplinaires. Quatre sont en fonctionnement sur les communes de Varen, Montaignut-de-Quercy, Labastide-Saint-Pierre et Montricoux, ainsi qu'un projet multisite à Lavit/Saint-Nicolas-de-la-Grave. Deux projets sont également en cours d'installation : un multisite à Valence d'Agen, Dunes et Donzac, et un monosite à Lafrançaise.

Pour répondre aux nombreux enjeux d'un territoire très rural sur la partie Nord et en forte croissance démographique sur la partie Sud, l'élaboration en cours du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services aux publics, en partenariat avec le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, permettra d'anticiper la croissance des besoins et les réponses à y apporter.

b. Les Directions régionales sur le territoire :

➤ Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE)

Dans le domaine du tourisme, différents **outils de qualification de l'offre touristique** sont soutenus par l'Etat : en matière d'accueil (Plan Qualité Tourisme) et d'accessibilité (Label Tourisme et Handicap). Ainsi, il convient d'inciter, le cas échéant, toutes démarches d'investissements touristiques dans ces orientations.

En complément des projets d'investissement prévus dans le cadre du contrat, une attention particulière devra être portée à la mise en place des nouvelles gouvernances locales (fusion d'offices de tourisme inhérente à la loi Notre), condition essentielle à l'attractivité d'une destination touristique.

En ce qui concerne la revitalisation des bourgs centres, les démarches de revitalisation des bourgs-centres intégrant la dimension commerciale et artisanale doivent s'appuyer sur les éléments de réussite suivants :

- la **qualité du partenariat/animation entre les acteurs locaux** (chambres consulaires, région, association de commerçants/artisans....)
- une **analyse économique préalable du territoire** afin de contextualiser et adapter le projet de revitalisation commerciale/artisanale aux spécificités du territoire
- une attention particulière à l'**ingénierie financière** des projets de revitalisation

Il est à noter que les démarches s'inscrivant dans les appels à projets FISAC ne pourront bénéficier d'un cofinancement d'un autre service de l'Etat (ex : fonds disponibles dans le cadre du contrat de ruralité).

➤ **Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF)**

Les objectifs énoncés dans le présent contrat peuvent s'intégrer dans les dispositifs de soutien de la DRAAF, figurant ci-dessous :

- **Diminution des phytosanitaires dans l'agriculture.** Plan Ecophyto en co-pilotage avec l'agence de l'eau et ONEMA. Moyen d'animation sur BOP 2016. PCAE sur l'investissement via appel à projet avec la Région dans le cadre du PDR-FEADER. Egalement BOP 154 et Partenariat Européen pour l'Innovation.
- **GIEE** : Animation et labellisation des Groupements d'Intérêt Ecologique
- **Circuits Courts et de Proximité** : Animation sur BOP 206
- **Plan National de l'Alimentation** : Appel à Projet sur les circuits courts en restauration collective.
- **Bois énergie** : BOP 149 en amont pour la mobilisation du bois. En aval l'ADEM intervient
- **Méthanisation** : Communication et expertise via l'outil de cartographie des données Mipy GEO. Réseau des services de l'Etat (DREAL-DRAAF-DDI) pour la facilitation à l'instruction technique, réglementaire et administrative des projets complexes.
- **Eau** : L'Agence de l'eau pour les crédits financiers. La DRAAF-DREAL pour l'expertise sur les projets territoriaux eau. Ingénieur Général de bassin Adour Garonne. Appui à l'expertise via DDT pour l'échelon départemental.
- **Formation** : Les lycées agricoles, leurs centres de formations professionnels et leurs exploitations et plateformes technologiques
- **Installation** : DRAAF en relais des DDTM pour la coordination des politiques publiques. Crédit d'animation du plan régional d'aide à l'installation. Dotation Jeunes Agriculteurs cofinancé FEADER et co-piloté avec la Région.
- **Foncier** : Outils de gestion de l'installation des agriculteurs via schéma régional des exploitations agricoles. Animation du réseau de commissions départementales de l'exploitation du foncier agricole en articulation avec les plans locaux d'urbanisme
- **Mesure Agro-Environnementale Climatique** : Construit sur projet agro-environnemental porté par des acteurs au sein de territoire à enjeux environnemental.
- **Agriculture Biologique** : Soutien à l'AB co-financé par l'agence de l'eau au titre de sa contribution à la qualité de l'eau.

➤ Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

Les contrats de ruralité sont structurés par rapport à 6 orientations stratégiques, parmi lesquelles 3 sont en relation directe avec des politiques publiques que porte la DREAL :

- **la revitalisation des bourgs-centres**, qui vise notamment la requalification des espaces publics, les actions en faveur du logement et l'urbanisme ;
- **les mobilités locales et l'accès au territoire**, ce qui recouvre en particulier les équipements intermodaux, les voies vertes et les services d'auto-partage et de co-voiturage ;
- **la transition écologique et énergétique**, laquelle concerne le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique, la biodiversité, l'eau, le climat et les paysages.

Dans le champ des orientations stratégiques précitées, les actions des contrats de ruralité sont susceptibles de bénéficier d'aides de l'État :

- **crédits de l'ANAH et du Fond d'aide à la rénovation thermique (FART)** pour l'amélioration de l'habitat privé ;
- **aides du Fond National des Aides à la Pierre (FNAP)** pour la construction de logement sociaux ;
- **interventions de l'ANRU** (préfet délégué territorial)
- **interventions des EPF**, en particulier l'EPF d'État en cours d'extension en Occitanie ;
 - subventions des projets sélectionnés dans le cadre des **ateliers du territoire** ;
 - subventions du **Fonds pour la transition énergétique au profit des territoires à énergie positive pour la croissance verte**, sélectionnés par l'appel à projet TEPCV ;
 - aides de l'ADEME (préfet délégué territorial) ;
 - subventions du Fonds Barnier aux **plans d'action et de protection contre les inondations (PAPI)** ;
 - la **dotations générale de décentralisation (DGD)** pour soutenir en priorité l'élaboration de plans locaux d'urbanisme intercommunaux (PLU-i) ;
 - contributions des **Agences de l'Eau** (instruction coordonnée avec la DRAAF).

Une mobilisation du versement transport est également possible (sous certaines conditions) pour financer des opérations visant à améliorer l'intermodalité transports en commun-vélo. Suite à l'interdiction de l'usage des produits phytosanitaires par les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts et voiries à compter du 1er janvier 2017, les communes pourront s'inscrire dans la démarche « *Terre saine, communes sans pesticide* »²

La DREAL centralise en particulier l'instruction des avis pour les appels à projet TEPCV et le Fonds Barnier, les avis relatifs à la DGD et aux opérations de l'ANAH, du FART, du FNAP et de l'ANRU relevant quant à eux des DDT en premier lieu.

➤ Direction régionale des affaires culturelles (DRAC)

Conformément aux priorités ministérielles pour le champ culturel, la **prise en compte des territoires ruraux dans leur singularité** et leurs particularités pour favoriser un accès le plus large possible à la culture constitue un axe majeur de l'action de l'État.

En effet, **la culture est un facteur clé de l'attractivité des territoires** : la richesse patrimoniale, la diversité de l'offre culturelle et la vitalité de la scène artistique constituent les principales motivations de découvertes renouvelées de ces territoires.

Par ailleurs, la culture est un élément essentiel de la cohésion sociale. Dans ce cadre, la Direction régionale des affaires culturelles accompagne les collectivités locales dans leur politique de développement culturel. La co-construction de celles-ci, s'appuyant sur des expertises croisées, permet l'émergence de projets culturels territoriaux innovants et structurants. Elle vise la **mise en oeuvre d'actions cohérentes, pérennes et lisibles** impliquant les habitants et favorisant les **rencontres inter culturelles et inter générationnelles**. Les projets facilitant la mise en réseau des acteurs locaux, professionnels et amateurs, et des équipements du territoire seront renforcés. Les actions conduites dans le cadre de ces partenariats visent à favoriser la mise en place de parcours d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie privilégiant la **jeunesse** et la **mixité sociale** en s'appuyant sur des structures repérées pour leur pertinence artistique ou patrimoniale et l'ensemble des acteurs du territoire.

3) Contrats, plans d'action et conventions du territoire

Depuis fin 2015, et la validation de son **Projet de développement durable de territoire 2015-2020**, qui incombait au PETR dans les 12 mois qui suivait sa création (1^{er} janv 2015), plusieurs grands chantiers sont engagés pour les 3 années à venir :

- **La mise en œuvre du Projet de développement durable (2015-2020)** du territoire (validé fin 2015 par le PETR et les 4 EPCI en 2016).
- **La mise en œuvre du programme européen LEADER Midi-Quercy**, réservé aux territoires ruraux, pour la période 2014-2020 (en réalité 2016-2022). Une enveloppe dans un premier temps de 2.05 M€ dédiée au territoire du PETR PMQ sur la priorité ciblée « Coopération et anticipation pour un territoire entreprenant et durable ». Les premiers dossiers de demande de financement sont instruits et devraient prochainement être engagés (convention d'attribution).
- La poursuite de la **contractualisation** avec le Conseil régional, le Conseil départemental, dans le cadre du **Contrat Régional Unique (2015-2020)**. Deux programmations annuelles (2015 et 2016) ont déjà été validées, permettant de soutenir :
 - Programmation 2015 : 27 projets pour un montant de dépenses d'environ 4 M€
 - Programmation 2016 : 29 opérations pour un montant de dépenses d'environ 13.5 M€.
- Le projet de **SCOT rural** : Le SCOT est un outil d'aménagement du territoire, de planification au service d'un Projet de territoire visant à un développement durable, construit et mis en œuvre en commun. En 2015, les 4 Communautés de communes ont délibéré pour confier la compétence SCOT au PETR PMQ sur un territoire correspondant au périmètre du PETR du Pays Midi-Quercy.

- La constitution d'un **outil d'observation et de suivi** du territoire mutualisé avec les EPCI du territoire.
- La préfiguration d'un « **Projet Alimentaire de Territoire (PAT)** » (associant tous les acteurs de l'alimentation) en collaboration avec l'association de développement rural du Pays Midi-Quercy (réponse à l'appel à projet PNA 2016)
- Des **appels à projets territoriaux** ou dispositifs territoriaux ciblés, de plus en plus pointus, pour lesquels le Pays Midi-Quercy est le plus habilité à répondre, notamment en lien avec la loi sur la transition énergétique - les principaux sélectionnés :
 - **Territoires à énergie positive et pour la croissance verte en 2015-2017 coordonnée par le PETR PMQ** : mise en œuvre effective des deux tranches (2015 et 2016) représentant 2 M€ d'aides de l'Etat pour le territoire.
 - ADEME Midi-Pyrénées : (Appel à projet) Mise en œuvre par le PETR PMQ d'une **plateforme de réhabilitation thermique des logements privés**, opérationnelle au dernier trimestre 2015-2018 ;
 - ADEME avec le PETR PMQ « **Contrat d'objectif territorial énergie-climat pour le Pays Midi-Quercy** », pour la période 2016-2018 : soutien la réalisation de projets territoriaux fixant des objectifs à atteindre par une démarche transversale, en matière de lutte contre le changement climatique.
 - Poursuite de l'**OPAH (Opération programmée d'amélioration de l'habitat) Midi-Quercy en 2016-2017**, fortement axée sur la précarité énergétique; lancement d'une étude pré-opérationnelle pour une nouvelle OPAH à partir de juillet 2017 ;
 - L'élaboration d'une candidature au label national porté par le Ministère de la culture « **Pays d'Art et d'Histoire** » pour le territoire Pays Midi-Quercy : dépôt de la candidature prévu en 2017.
 - **Inventaire numérisé du Patrimoine du PMQ** : poursuite de la mise en œuvre de la convention tripartite avec Conseil Régional et le Conseil départemental 82 pour 2015-2017.
 - **Résidences de Territoire – Action culturelle / Education artistique et culturelle** (« convention Territoire culture » DRAC, PETR, Communautés de Communes 2015-2017) ;
 - **Le Plan Local Insertion Emploi Midi-Quercy** est reconduit pour la période 2015-2020, avec le Conseil départemental 82 en chef de file (plus de 200 personnes suivies en permanence dans le cadre du PLIE) ; réponse du PETR PMQ (au 10/2016) à l'**appel à projet national ETCLD (expérimentation territoriale chômeur longue durée)** pour 7 communes volontaires.

- **Tourisme : Programme (FEDER/CPER) « Pôle de Pleine nature Massif Central »** pour le secteur des Gorges de l'Aveyron (2015-2020) sélectionnée en 2015. Poursuite de la structuration de la destination « Midi-Quercy Gorges de l'Aveyron ».

II) Objectifs et plan d'actions opérationnel

A. Le Projet de territoire (2015-2020) du PETR du PMO :

Le PETR du Pays Midi-Quercy a été amené à actualiser la stratégie de développement du territoire lors de l'élaboration fin 2015 du **Projet de développement durable de territoire du Pays Midi-Quercy (2015-2020)**, évoqué en 1^{ère} partie.

Dans ce cadre, les élus ont pu exprimer une vision de leur territoire qu'ils souhaitent **rendre équitable, viable et vivable pour tous**.

Ils ont affirmé un certain nombre de principes ou de directions :

- que la réforme de l'organisation des territoires (Lois MAPTAM et NOTRe) devait être une opportunité pour optimiser l'action des intercommunalités et du PETR,
- D'unir leurs efforts pour préparer l'avenir, développer durablement ce territoire et l'inscrire dans une dynamique de transition énergétique et écologique,
- De soutenir un Conseil de développement renouvelé, source d'innovation et de réflexion partagée,
- **D'imaginer une nouvelle ruralité où la qualité de vie est préservée** grâce au patrimoine exceptionnel qui nous entoure, au lien social et culturel qui nous unit et nous ouvre aux autres, notamment grâce à la vitalité des associations locales,
- **D'accompagner une nouvelle vie rurale**, qui s'appuie sur le développement de notre autonomie énergétique, la valorisation et la préservation de notre agriculture, nos entreprises, et le développement d'une offre touristique et culturelle durable.

➔ Le **Projet DD de territoire (2015-2020)** s'est ainsi appliqué à répondre à 3 grands défis pour le territoire :

- 1) **Le renforcement d'une capacité de réflexion stratégique du territoire, le développement de la connaissance de ses ressources, de l'information, de la participation citoyenne, de la coopération et la mutualisation afin d'être en capacité d'innover, de s'adapter aux évolutions à venir.**
- 2) **L'amplification des capacités de développement, d'entreprendre en Pays Midi-Quercy, par une meilleure valorisation économique des ressources du territoire, vecteur de croissance et d'emplois.**
- 3) **L'inscription du territoire dans la transition énergétique et écologique, afin de renforcer l'attractivité durable du territoire tout en apportant une réponse aux défis environnementaux**

Guidé par des contractualisations avec l'Etat (Contrat de ruralité,...), la Région et le Département (Contrat Régional Unique, ...) et l'Europe (programme LEADER; PLIE; Pôle pleine nature...), définissant les moyens de mise en œuvre pour les 5 années à venir, le **PETR du Pays Midi-Quercy doit être le garant d'une mise en œuvre du Projet de développement durable de territoire**. Ce projet permettra de renforcer l'attractivité durable du territoire en misant notamment sur l'expérimentation, l'innovation, et la mutualisation accompagnées par une ingénierie et des outils financiers adaptés.

B. Objectifs et plan d'actions du Contrat de ruralité du territoire Pays Midi-Quercy

Les élus du PETR du PMQ ont souhaité que le Contrat de ruralité soit un facilitateur et un accélérateur dans la mise en œuvre des projets publics du Projet de développement durable de territoire (2015-2020) du Pays Midi-Quercy.

Ainsi, des thématiques ont été privilégiées pour bénéficier du Contrat de ruralité afin de concentrer l'efficacité de ce dernier sur deux problématiques fortes du territoire :

- **Renforcer l'habitabilité du territoire (Volets plus concernés 1-2-4-6)**
- **Valoriser les ressources propres et durables du territoire pour conditionner un développement économique et de l'emploi plus équilibré. (Volets plus concernés 3-4-5)**

Dans ce cadre et celui du Projet de développement durable de territoire du Pays MQ (2015-2020) des objectifs stratégiques et opérationnels ont été définis qui peuvent se décliner par volet du Contrat de ruralité.

Pour chaque thématique du présent Contrat, sont ici listés les objectifs du PETR PMQ et les plans d'actions opérationnels envisagés pour atteindre ces objectifs.

La liste indicative des actions concrètes pré-identifiées au sein du PETR est présentée sous forme de tableaux en annexe 1.

1) L'accès aux services publics et marchands et aux soins

→ Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Renforcer l'attractivité durable du territoire en offrant des services équitablement répartis, particulièrement en matière de santé et d'accès aux usages du numérique,
- Optimiser un maillage de proximité de services publics et aux publics mutualisés,
- Apporter une offre équilibrée en matière de services à la personne,
- Permettre à toute la population d'accéder à des services de qualité et durables,
- Accompagner la montée en puissance des infrastructures et des usages en TIC.

→ Plan d'actions opérationnel

Les besoins de la population en matière de services publics et aux publics croissent et évoluent alors que les moyens financiers des collectivités territoriales pour y répondre

stagnent. Il est donc privilégié d'accompagner dans le cadre du Contrat de ruralité les projets qui permettent d'optimiser l'offre de services en les mutualisant et en les rendant plus accessibles, notamment grâce aux TIC.

Ont été recensés sur le PETR PMQ, sur la période 2017-2020, 8 projets au titre de la thématique de l'accès aux services et aux soins :

- ❖ Santé :
 - Mailler le territoire d'un réseau équilibré de Maisons de santé pluridisciplinaires, sous réserve de labellisation par l'ARS, et de maisons médicales : projets identifiés à Molières, Montricoux, Monclar de Q., Septfonds,
 - Engager une réflexion globale à l'échelle du territoire Midi-Quercy sur la santé, prenant en compte la prévention de la santé (alimentation, sport, ...) et l'offre de soins : projet de Contrat local de santé en lien avec le projet alimentaire de territoire en construction.

- ❖ Services publics mutualisés:
 - Mailler le territoire d'un réseau de Maison de services aux publics (MSAP) déjà bien engagé en Midi-Quercy : nouveaux projets identifiés à Montpezat de Q., Monclar de Q.,
 - Développer l'offre mutualisée de services aux personnes, particulièrement en direction de l'enfance-jeunesse et du maintien à domicile des personnes âgées : projets identifiés sur le secteur de Nègrepelisse pour les personnes âgées (CC TVA) ; extension d'une crèche intercommunale à St-Etienne de Tulmont (CC TVA),
 - Soutenir des créations de cantines scolaires prenant en compte l'approvisionnement local (en lien avec le projet alimentaire de territoire) et la maîtrise de la consommation d'énergie (en lien avec politique énergétique évoquée dans le volet 5) : projets identifiés à Vaissac, Montricoux, ...

2) La revitalisation des bourgs centres, notamment à travers la rénovation de l'habitat et le soutien au commerce de proximité dans les centres-villes/bourgs;

→ Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Renforcer la centralité des bourgs-centres en améliorant leur attractivité
- Valoriser la qualité patrimoniale des centres anciens par des politiques publiques volontaristes
- Accompagner des actions structurantes pour revitaliser les centres-bourgs
- Maintenir les commerces de premières nécessités dans les bourgs
- Accompagner la rénovation thermique massive du parc de logements

→ Plan d'actions opérationnel

La revitalisation des centres bourgs est un enjeu majeur du territoire qui compte une quinzaine de centres bourgs anciens, structurant l'offre de services et l'habitabilité du Pays Midi-Quercy. Le Contrat de ruralité doit permettre de maintenir le maillage en services et équipements, notamment autour des 7 communes en « pôles de services intermédiaires » et 7 autres en « pôles de proximité ».

Le PETR PMQ souhaite poursuivre les actions engagées en la matière (OPAH PMQ depuis 2011 et plateforme habitat privé depuis fin 2015, lancement de l'élaboration du SCOT PMQ en 2017, ...) en renforçant grâce, au contrat de ruralité, **la reconquête et la requalification urbaine patrimoniale, particulièrement dans les bourgs anciens. Il s'agira de conjuguer deux objectifs (réhabilitation énergétique et patrimoniale) pour rendre plus attractif le bâti ancien des centres-bourgs.** Le PETR PMQ pourra utilement mobiliser la connaissance patrimoniale et architecturale de ce bâti collectée et analysée depuis 10 ans par sa mission « inventaire numérisé du patrimoine bâti du PMQ ».

Ont été recensés sur le PETRPMQ, sur la période 2017-2020, 10 projets au titre de la thématique de la revitalisation des bourgs centres :

❖ Actions en faveur du logement/habitat :

- Des projets volontaristes seront accompagnés pour notamment requalifier le parc de logements anciens inconfortables ou insalubres par des opérations de restauration/restructuration à l'échelle d'îlots à l'intérieur de quartier concernés : projets identifiés sur Saint-Antonin-NV, Caylus, Castanet, Montricoux...

❖ Requalification des espaces publics :

- Les aménagements d'espaces publics remarquables ou structurants pour des communes en développement, qui façonnent l'identité patrimoniale forte du territoire, seront soutenus : projets identifiés à Réalville (Place royale classée) ; Saint-Antonin-NV (Place principale) ; Verlhac-Tescou (Place et accès aux commerces) ; Septfonds (aménagement du cœur de la bastide) ; Caylus (aménagement du bourg médiéval) ; Parisot (aménagement global des espaces publics du centre-bourg) ; Bruniquel (rénovation du cœur médiéval)....

❖ Action en faveur du commerce :

- L'aménagement ou la structuration de pôles commerciaux, le maintien des derniers commerces de premières nécessités, seront les actions prioritaires : projets identifiés à Laguépie (dernier boulanger), et QRG (« Ma boutique à l'essai »).

3) L'attractivité du territoire (développement économique dont agriculture, offre de formation, numérique, tourisme, patrimoine naturel, etc...);

→ Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Soutenir la montée en qualification globale de l'offre touristique nature-patrimoine du territoire
- Accompagner les équipements culturels et touristiques structurants s'inscrivant dans la reconnaissance globale de la destination Midi-Quercy-Gorges de l'Aveyron (Pays d'Art et d'histoire, Grands sites régionaux,..)
- Développer les actions s'inscrivant dans le Projet Alimentaire de Territoire (PAT) en construction en Pays MQ
- Soutenir les équipements publics favorisant le développement de l'économie sociale et solidaire
- Développer des lieux d'accueil et de mise en réseau de nouvelles activités, notamment grâce au TIC (Tiers lieu, centre télétravail..)

→ Plan d'actions opérationnel

Ce troisième volet est la clé de voûte du Contrat de ruralité du PETA PMQ, car il conditionne une orientation stratégique profonde que souhaite poursuivre les élus : **accompagner une valorisation globale des ressources du territoire (tourisme, culture, agriculture) pour en faire un véritable avantage comparatif de développement économique pour l'ensemble du territoire.**

Cette orientation stratégique se déclinera par des axes de développement prioritaires, porteurs de projets publics structurants, qui ont été ciblés pour le Contrat de ruralité :

- Soutenir l'émergence et la qualification d'équipements culturels structurants accueillant un public large, notamment touristique, dans le cadre d'une réflexion globale de mise en synergie de ces lieux, dans la perspective de la reconnaissance du territoire au label « Ville et Pays d'Art et d'Histoire » (candidature déposée en 2017),
- Accompagner la montée en notoriété de la destination « Midi-Quercy/ Gorges de l'Aveyron », en soutenant les investissements publics qui permettront d'élargir la gamme de produits proposés notamment dans le secteur de la pleine nature, et de l'écotourisme,
- Le maintien d'une activité agricole respectueuse de l'environnement intégrée dans un « Projet alimentaire de territoire du Pays MQ » en émergence, associant tous les acteurs de l'alimentation, pour notamment :

- rapprocher l'offre et la demande locale (valoriser le « local », lien tourisme-alimentation, pratiques agricoles diminuant l'usage de phytosanitaires...)
 - Éducation à une alimentation de qualité respectueuse de l'environnement
 - Maintenir et structurer des filières (approvisionnement de la restauration collective, installation agricole, transformation...).
- ▬ Soutenir la nouvelle économie collaborative, responsable, notamment l'économie sociale et solidaire, l'économie circulaire, en proposant des infrastructures et des lieux propices à leur développement (équipés en TIC).

Ont été recensés sur le PETR PMQ, sur la période 2017-2020, 14 projets au titre de la thématique de l'attractivité du territoire :

❖ **Tourisme/Culture :**

- L'aménagement et la valorisation d'équipements culturels structurants et singuliers pour renforcer la notoriété et l'attractivité du territoire: projets identifiés à Bruniquel autour de la valorisation de la découverte mondiale « **La grotte de Bruniquel** » (plus ancienne présence et construction humaine en milieu profond) ; à Ginals sur la valorisation du pôle culturel « **Abbaye cistercienne de Beaulieu** » en partenariat avec le **Centre des Monuments Historiques (CMN)** qui en a la gestion ; à Saint-Antonin-NV sur la préservation des collections du Musée de Saint-Antonin-NV (labellisé Musée de France) ; à Septfonds sur la création d'un centre d'interprétation « **La Mounière :Maison des mémoires** » avec comme fil conducteur le déplacement des populations ; à Bioule sur la valorisation de l'aile ouest du château classé en école, préalable à un projet de médiation touristique et culturelle sur l'architecture et les décors peints du château, dédié plus particulièrement aux enfants.
- L'aménagement et la structuration d'offices de tourisme intercommunaux s'inscrivant dans la montée en qualification de la destination « **Midi-Quercy : Gorges de l'Aveyron** » : projets identifiés à Bruniquel ; Laguépie, Monclar de Q.
- La création ou la réhabilitation de lieux d'hébergements ou de restauration à vocation touristique pour renforcer l'offre déficitaire en la matière : projets identifiés pour la Commune de Feneyrols (transformation d'un ancien hôtel en un gîte de groupe de qualité) ; la Commune de Cazals (création d'un gîte d'étapes) ; la Commune de Bioule (gîte saisonnier en lien avec la valorisation du château) ; la Commune de Montalzat (création d'un restaurant gastronomique et panoramique).
- Le soutien aux projets publics programmés dans le cadre du « **Pole Pleine Nature Gorges de l'Aveyron** », reconnu par le **GIP Massif Central** sur la période **2015-2020**, cofinancé par le fonds européen FEDER : projets identifiés à Caylus sur l'aménagement d'un espace naturel sensible autour du lac ; à Saint-Antonin-NV sur la création d'une première Via Ferrata valorisant un espace naturel remarquable ; sur le développement du tourisme pêche et de l'itinérance sur l'ensemble de la communauté de communes QRGA.

❖ Economie collaborative/accueil d'entreprises :

- Le territoire Midi-Quercy attire de nouveaux porteurs de projets à la recherche de lieux collaboratifs (du type tiers lieu, centre de ressources économique), disposant d'un accès irréprochable aux TIC : projet existant à Caylus et à Septfonds à conforter dans les années à venir ;

- De plus, l'aménagement d'infrastructures d'accueil d'entreprises, mis en réseau et à proximité du réseau ferré, peut permettre de conforter une économie productive sur le territoire : projet identifié à Réalville (porté par la communauté de communes) d'une zone d'activités accessible au ferroutage à développer.

❖ Agriculture :

Le PETR PMQ a engagé l'émergence d'un PAT (Projet Alimentaire de Territoire), dans la continuité d'un long processus de valorisation des circuits courts de proximité. Dans ce cadre des projets publics d'accompagnement au plan d'actions du PAT, qui devrait être formalisé pour mi 2017 seront présentés au Contrat de ruralité. Ils pourront concerner la création d'équipements favorisant l'approvisionnement local des cantines (ex: légumerie intercommunale, plateforme de distribution) ou la structuration de filière de transformation (ex : atelier collectif de découpe et de transformation viande).

De plus, le PETR PMQ vient de répondre à l'appel à projet PNA (Programme National de l'Alimentation) du Ministère de l'agriculture, en ciblant sa candidature sur le projet de PAT.

❖ Numérique/téléphonie mobile :

Le territoire Midi-Quercy bénéficie de la mise en œuvre du SDTAN 82 (Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique du Territoire à l'échelle départementale) qui va permettre de développer une accessibilité au haut et très haut débit et ainsi réduire la fracture numérique .Toutefois une réflexion doit s'engager avec les EPCI et les communes pour compléter le raccordement aux infrastructures Très haut débit, pour couvrir les zones blanches ADSL et en téléphonie mobile et surtout favoriser les usages des TIC.

Ainsi, plusieurs types d'actions seront accompagnés pour que le territoire fasse sa transition numérique :

- Actions d'équipement et de développement des usages des TIC au service de tous les usagers potentiels : sensibilisation à l'utilisation, développement des usages, lutte contre la fracture numérique :
- Déployer le télétravail et les espaces de co-working

- Résorber les zones blanches de téléphonie mobile
- Faciliter la médiation numérique
- Faciliter le déploiement de points d'accès au Wi-Fi gratuit dans chaque bourg-centre
- Promouvoir des territoires collaboratifs expérimentaux (entraide, rupture de l'isolement, aide à la mobilité, etc...)

Projet d'ores et déjà identifié à Caylus (pôle numérique regroupant cyberbase-Fab Lab-centre de ressources économique).

4) Les mobilités locales et l'accessibilité au territoire;

→ Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Diminuer les gaz à effet de serre produits sur le territoire
- Développer les infrastructures favorisant les mobilités douces
- Expérimenter de nouvelles pratiques de covoiturage local
- Accompagner la qualification des vélos routes d'intérêt régional et national
- Favoriser l'usage des véhicules électriques.
- Maintenir et renforcer la présence et l'accessibilité des gares du territoire

→ Plan d'actions opérationnel

Le PETR PMQ a accompagné plusieurs initiatives, réflexions sur la mobilité, dans le cadre principalement de son Plan Climat énergie territorial et du programme TEP CV (plateforme mobilité numérique PARTAJ en construction, généralisation du dispositif d'auto-stop organisé appelé « Rezopouce » à l'ensemble des 49 communes; acquisition de véhicules électriques...). L'enjeu est important car il conditionne fortement l'attractivité durable du territoire pour les années futures.

Les élus souhaitent poursuivre cette dynamique « TEP CV » en priorisant les projets qui permettront de proposer une offre de mobilité sur le territoire globalement moins émettrice de gaz à effet de serre et plus équitable.

Ainsi ils souhaitent s'inscrire dans une stratégie « Les territoires à vélo », en développant notamment une offre cyclotourisme à partir de la Véloroute « Vallée et gorges de l'Aveyron », qui devrait être labellisée par France vélo Tourisme en 2017.

Ont été recensés sur le PETR PMQ, sur la période 2017-2020, 5 projets au titre de la thématique des mobilités locales et de l'accessibilité au territoire :

❖ Mobilité durable :

Cette thématique sera appréhendée dans le cadre de l'élaboration du SCOT à partir de 2017 et pourrait déboucher sur l'élaboration « d'un Plan de mobilité rurale » (inscrit dans la loi Transition énergétique 2015), qui permettrait d'avoir une approche intégrée de la mobilité sur l'ensemble du territoire.

D'ores et déjà des projets ont été identifiés, dans la continuité des actions du programme TEP CV et de la stratégie Tourisme durable MQ/Gorges de l'Aveyron notamment : aménagement et valorisation de la véloroute Vallée de l'Aveyron par le Conseil Départemental 82 dans la perspective de la labellisation France Vélo Tourisme ; développement de pistes cyclables et de liaisons douces dans les communes de Nègrepelisse, Mirabel et Bioule ; poursuite de l'acquisition de véhicules électriques (vélos et voitures) par des communes et EPCI pour des usages en régie et pour les mettre à disposition du public (en lien avec le schéma départemental de déploiement de bornes de recharges électriques conduit par le Syndicat départemental Energies 82).

5) La transition écologique et énergétique;

→ Objectifs stratégiques et opérationnels :

- Améliorer l'efficacité énergétique du territoire
- Développer la production d'énergies renouvelables sur le territoire (mixte)
- Accompagner l'exemplarité des collectivités territoriales dans la transition énergétique et écologique
- Soutenir l'émergence de structures collectives pour porter des projets de production d'énergies renouvelables, associant les collectivités, les acteurs privés et les habitants.
- Développer des pôles structurants, mutualisés proposant des activités d'éveil et de sensibilisation au développement durable, la biodiversité, l'écologie...
- Favoriser l'agroécologie et plus globalement les pratiques culturelles et d'entretien d'espaces des collectivités locales et des agriculteurs respectueuses de l'environnement (réduction de l'usage des phytosanitaires, de la consommation d'eau...)

→ Plan d'actions opérationnel

Dans la continuité d'un engagement continu et volontariste depuis plus de 10 ans dans une politique énergétique, les élus du PETR PMQ, des EPCI et des communes souhaitent s'inscrire pleinement dans la transition énergétique en l'appréhendant comme un

vecteur de développement local, de création de richesses et d'emplois dans un environnement préservé.

Ainsi, en complément des actions inscrites dans le programme TEP CV (2 tranches signées représentant 2 M€ d'aides de l'Etat), des actions publiques contribuant à atteindre les objectifs :

- à l'horizon 2050 d'un équilibre entre consommations et productions locales d'énergie
- A l'horizon 2030 de réduction de 40% de nos émissions de GES (gaz à effet de serre), de diminution de 20% de notre consommation d'énergie, et de porter à 32% (actuellement 12%) la part des énergies renouvelables.

seront proposées au contrat de ruralité en cohérence avec l'élaboration du SCOT et des PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial) qui seront menées de front par le PETR PMQ à l'échelle du territoire Midi-Quercy.

La transition écologique sera appréhendée par le volet pédagogique et l'intégration dans les documents, schémas d'aménagement territoriaux en perspectives. (Trame verte et bleu dans le SCOT, plan gestion durable de la forêt,...) .

Ont été recensés sur le PETR PMQ, sur la période 2017-2020, 7 projets au titre de la thématique de la transition écologique et énergétique :

❖ Développement des énergies renouvelables :

- la filière bois-énergie, qui a été la première valorisée sur le territoire, continue son développement en partenariat avec les acteurs publics et privés concernés. Des nouveaux projets de réseaux collectifs et publics ont été identifiés à Genebrières et Monteils ; et l'extension du plus gros réseau de chaleur bois du Tarn et Garonne à Nègrepelisse.

- la filière hydroélectrique, historiquement la plus ancienne, a encore du potentiel de développement sur le territoire MQ : projet identifié à Nègrepelisse (centrale existante à adapter) et projets émergents sur Saint-Antonin-NV et Cazals.

- le PETR a répondu à un appel à projet régional (Conseil régional/ADEME) « Energies coopératives et citoyennes » pour l'émergence de structure collective public-privé territoriale pour porter des projets d'énergies renouvelables. L'objectif est d'associer les habitants à la gouvernance et au financement de projets publics d'EnR (photovoltaïque, méthanisation, hydroélectrique) afin d'améliorer l'acceptabilité et surtout de montrer l'exemple en la matière. Le contrat de ruralité pourra utilement être mobilisé lorsque cette démarche arrivera à une phase concrète d'investissements publics.

❖ Efficacité énergétique :

L'exemplarité des collectivités en matière d'efficacité énergétique sera recherchée. Ainsi deux types actions fortement engagés dans le cadre du programme TEP CV sont proposés d'être poursuivis au-delà de 2018 : la rénovation thermique de bâtiments

publics accueillant du public et l'acquisition de véhicules électriques (cf : volet 4 du Ct de ruralité).

Projets identifiées à Saint –Antonin-NV (construction d'une Ecole Bpos ou au minimum bâtiment passif) ; à Monteils et Genebrières (réhabilitations thermiques école et salle des fêtes en lien avec les projets de réseaux de chaleur collectifs au cœur du bourg) ; à Nègrepelisse (réhabilitation thermique de la Mairie).

❖ **Transition écologique :**

- Soutenir l'aménagement d'espaces naturels remarquables intégrant un volet sensibilisation-préservation important. Soutenir la structuration d'un pôle nature-environnement regroupant différentes activités d'éducation, sensibilisation à la biodiversité, à la transition écologique :

Projet identifié à Caylus (Maison du Patrimoine regroupant un CPIE, conservatoire national botanique, antenne du centre d'interprétation « éclaté » du futur Pays d'Art et d'Histoire..)

- Accompagner la gestion durable de la forêt , dans la continuité de la charte Forestière de Territoire (CFT) initiée en 2012 : projet identifié dans le cadre du programme TEP CV porté par le CRPF (Centre Régional de la Propriété Forestière) pour sa partie animation (hors contrat de ruralité) qui pourra déboucher sur des projets publics d'aménagement forestier en lien avec le développement de la filière bois énergie.

6) **La cohésion sociale.**

→ **Objectifs stratégiques et opérationnels :**

- Renforcer la mise en réseau et la coopération des acteurs pour s'adapter aux enjeux du territoire
- Développer la participation des citoyens sous toutes ses formes, dans le processus de développement du territoire
- Accompagner l'émergence de projets publics en faveur de liens intergénérationnels et du vivre-ensemble
- Soutenir des équipements socio-culturels et sportifs structurants pour le territoire qui renforceront la cohésion sociale

→ **Plan d'actions opérationnel**

Le PETR PMQ et les EPCI ont engagé depuis leur création de nombreuses initiatives et schémas ou dispositifs territoriaux (schéma culturel de territoire et candidature au label VPAH, Plan Local Insertion emploi, schéma lecture publique...) qui concourent à favoriser une meilleure cohésion sociale sur le territoire. La cohésion sociale par le bien vivre ensemble

est un enjeu essentiel pour renforcer l'habitabilité et donc l'attractivité durable du territoire MQ. Fort de cette expérience, les élus souhaitent prioriser dans le contrat de ruralité les équipements socio-culturels et sportifs qui mutualisent des moyens et des publics (ouverture maximale au public), et qui intègrent la sobriété énergétique et la valorisation patrimoniale.

Les projets qui favorisent la participation des usagers, des habitants, notamment grâce à l'usage des TIC seront prioritaires.

Une structuration et une montée en gamme de certains services publics culturels et sportifs sont nécessaires. Ces projets, majoritairement portés par les EPCI seront conçus notamment en articulation avec les PEDT (Projet éducatif territorial) et les politiques enfance-jeunesse, dans un souci notamment de cohérence et de suivi des parcours des enfants avec les ressources du territoire.

Ont été recensés sur le PETR PMQ, sur la période 2017-2020, 8 projets au titre de la thématique de la cohésion sociale :

❖ Equipements socioculturels et vie associative :

Projets identifiés à Montpezat de Q. (salle multi-activités en lien avec l'école) ; Feneyrols (maison des associations) ; Auty (cœur de village et salle associative) ;

❖ Cohésion par le sport et loisirs :

Projets identifiés à Nègrepelisse (Espace socioculturel et sportif) ; à Molières (espace socio-culturel et sportif) ; à Laguépie (espace culturel et sportif), à Réalville (médiathèque et pôle multisport) ; à Saint-Antonin-NV (équipements sportifs pour l'obtention du label « ville active et sportive » du Ministère de la jeunesse et des sports).

• **Axe transversal : L'ingénierie territoriale**

→ **Objectifs stratégiques et opérationnels :**

- Proposer une ingénierie territoriale au service des acteurs du territoire (assistance technique aux élus et techniciens, dispositifs d'information)
- Réaliser des études, diagnostics et schémas à l'échelle du PETR sur des thématiques prioritaires du Contrat de ruralité
- Créer un outil d'observation territorial mutualisé pour accompagner les acteurs du Projet de territoire PMQ
- Développer la participation des citoyens dans le processus de développement du territoire

→ **Plan d'actions opérationnel**

❖ Les moyens humains mobilisés par le PETR PMQ :

Le PETR Pays PMQ va mobiliser pour l'animation et la mise en œuvre du Contrat de ruralité une équipe technique pluridisciplinaire :

- Un coordonnateur qui sera en charge de la mise en place, du suivi et de la coordination du Contrat. Il veillera particulièrement à la cohérence du programme d'actions avec les autres dispositifs territoriaux pilotés par le PETR.
- Une chargée de mission Communication qui valorisera régulièrement les projets soutenus dans le cadre du contrat de ruralité.
- Un chargé de mission énergie/climat/ mobilité qui sera en charge des projets liés à la transition écologique, énergétique et aux mobilités
- Une chargée de mission culture qui sera en charge des projets culture, patrimoine et cohésion sociale.
- Une chargée de mission Habitat/patrimoine qui sera en charge des projets de revitalisation des bourgs, habitat-logement.
- Une secrétaire, administration générale pour accompagner de manière transversale le Contrat.

La mise à disposition de cette équipe se fera en complémentarité avec les dispositifs déjà existants sur le territoire (Contrat Régional Unique). Elle nécessitera un soutien particulier du contrat de ruralité pour la consolider dans le temps.

De plus, au fur et à mesure du déroulement du Contrat, d'autres moyens humains supplémentaires sont envisagés pour l'animation-coordination d'un **Observatoire territorial** en construction actuellement et sur l'**accompagnement d'opérations publiques d'urbanisme volontaristes** (évoquées dans le Volet 2) pour revitaliser les centres-bourgs anciens.

❖ L'ingénierie externe :

- La mise en œuvre du Projet de territoire (2015-2020) du PETR PMQ pourra s'appuyer sur certaines études ou schémas thématiques qui déclineront les axes du contrat de ruralité retenus par les élus (exemples : faisabilité contrat local de santé ; études pour opérations lourdes de résorptions de bâtis anciens en centre-bourg ; volets spécifiques du SCoT,..).
- Un outil transversal et mutualisé entre le PETR PMQ et les EPCI du territoire est en cours de réflexion dans le cadre du programme TEP CV, qui pourra utilement accompagner la mise en œuvre du Contrat de ruralité et plus globalement des politiques publiques sur le territoire. **Il s'agit d'un outil d'observation territorial du développement durable, qui devrait être opérationnel d'ici mi 2017.** La montée en puissance de cet outil partagé, pourrait nécessiter, en fonction du type d'observatoire qui sera finalement choisi, des moyens en ingénierie externe voire interne qui mobiliseront éventuellement le contrat de ruralité.

III) Modalités de pilotage et partenaires du contrat

A) Le programme opérationnel annuel

Le **programme opérationnel annuel** est le document visant à formaliser les engagements de l'ensemble des partenaires au contrat, sous forme de maquette financière annuelle (cf : annexe 2 « modèle de maquette financière annuelle »)

Etabli chaque année, lorsque les budgets des signataires sont validés/délégués, et ainsi pour la durée du contrat, ce programme expose les actions envisagées, les types de financeurs, les formes de l'apport, la source et le montant des crédits pour chacune des actions nécessitant un financement. Un modèle est présenté en annexe 2.

Les sources de financement relèvent des crédits spécifiques ou de droit commun de l'Etat, des collectivités territoriales ou d'autres organismes signataires ou partenaires.

Hormis les apports des porteurs de projets/maîtres d'ouvrage et des communes et EPCI, les actions pourront être cofinancées par différentes sources :

- crédits de droits communs (dotations et fonds d'Etat, tels la DETR, le FNADT, FSIPL part I...);
- outils contractuels et guichets ou appels à projets proposés par les collectivités territoriales (Départements et Régions) et les opérateurs publics (CDC, Agences, Chambres consulaires,...);
- volets territoriaux des CPER ;
- fonds européens (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP) ;
- en complément, une enveloppe de 216 millions d'euros sera dédiée au plan national en 2017 aux contrats de ruralité au sein du fonds de soutien à l'investissement local. L'enveloppe sera répartie à l'échelle régionale puis départementale.

Les crédits de droit commun s'appliquant de fait/de droit à une action sont mentionnés également, afin de pouvoir avoir une lecture la plus *exhaustive possible des financements concernant le territoire*.

L'Etat partage les orientations et les objectifs définis par le présent contrat. Il participera au cofinancement de certaines actions sous forme de subvention, dans le cadre de chaque convention annuelle établie pendant la durée du contrat.

L'Etat interviendra en cohérence avec les interventions des collectivités territoriales et des autres acteurs.

Il mobilisera des **dotations et crédits du droit commun et spécifiques**, dans le respect des cadres réglementaires les régissant, notamment la Dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), le Fonds national d'aménagement et de développement du territoire (FNADT), la dotation de soutien à l'investissement des communes et de leurs groupements (FSIL, enveloppe "contrat de ruralité", et/ou enveloppe « thématique »).

B) La gouvernance

1) Le comité de pilotage

Un **comité de pilotage** est mis en place à l'échelle du PÉTR du Pays Midi-Quercy, dont les missions sont les suivantes :

- identifier, proposer et sélectionner les projets présentés aux co-financeurs dans le cadre du **programme opérationnel annuel**,
- d'assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat et l'état d'avancement de la programmation annuelle,
- procéder à l'évaluation permanente du contrat et de proposer des modifications éventuelles de programmation.

Le comité local est **présidé par le Président du PÉTR du Pays Midi-Quercy**, l'équipe technique en assure le secrétariat.

Son rôle est d'**assurer le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat**.

La composition du **comité local** proposée est similaire à celle adoptée pour le Comité de Pilotage Stratégique et de suivi du Contrat Régional Unique :

- o **L'Etat**, représenté par Monsieur le Préfet de Tarn-et-Garonne ;
- o **Le PÉTR du Pays Midi-Quercy** représenté par les 11 membres de son Bureau et les deux élus du PÉTR qui siègent à l'Assemblée des territoires Occitanie ;
- o **Les présidents des EPCI** du territoire Midi-Quercy
- o **Le conseil régional Occitanie** ;
- o **Le conseil départemental de Tarn-et-Garonne** représenté par 2 Conseillers départementaux du territoire.
- o **Le Conseil de Développement territorial du Pays Midi-Quercy** représenté par 4 membres.

D'autres partenaires ou personnes ressources peuvent être ponctuellement associés au comité, en tant que de besoin, en fonction des thématiques et des projets abordés sur le territoire.

La mise en cohérence et la mutualisation des dispositifs de pilotage concernant les autres dispositifs de contractualisation du territoire, et notamment avec le Contrat Régional Unique, seront recherchées.

Le comité de pilotage s'articulera avec le **comité de pilotage stratégique et de suivi**, créé dans le cadre du Contrat Régional Unique 2015-2017. Il permettra d'élaborer une **maquette financière annuelle mutualisée** pour le Contrat de ruralité et le Contrat Régional Unique, qui constituera le **programme opérationnel annuel du PÉTR du Pays Midi-Quercy**, au titre des politiques contractuelles.

2) Le comité régional technique de pré-programmation

Un **comité régional technique de pré-programmation** réunit les directions régionales des différents opérateurs et signataires du contrat. Chaque partenaire financier expose ses

engagements de principe pour intervenir sur les différentes actions sélectionnées par le Comité local.

3) Le comité de programmation

Le **comité de programmation**, organisé à l'échelle du département du Tarn-et-Garonne, réunit les différents partenaires financiers et valide le Programme Opération annuel.

Un suivi régulier sera réalisé dans le cadre du **Comité de suivi aux ruralités**, qui se réunit semestriellement à l'échelle du département. Des réunions régulières seront également réalisées avec le sous-préfet référent aux ruralités du département.

C) L'ingénierie mobilisée

- *Suivi administratif du contrat*

Le suivi technique et le secrétariat du contrat sera assuré par les agents administratifs du PETR du Pays MQ avec l'appui technique des services de la Préfecture.

- *Suivi technique et animation du contrat*

L'équipe du PETR (cf : ingénierie territoriale explicitée dans la partie II) a en charge la **coordination et l'animation** du Contrat de ruralité sur le territoire, en collaboration étroite avec les communautés de communes le composant et les communes qui auront déposé des projets.

L'équipe du PETR **met en place un service d'ingénierie** (technique et financière) pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre de leur projet dans les domaines relevant du Contrat de ruralité.

Le suivi opérationnel (stratégie/projets) sera l'objet d'un **comité technique**, constitué de l'équipe technique du PETR, des DGS des intercommunalités, des services de la Préfecture et de certains services déconcentrés concernés, d'un référent technique de la région et du Département. Ce comité technique aura vocation à se substituer au comité technique déjà en place pour le suivi du Contrat Régional Unique et le programme LEADER.

- *L'organisation mobilisée par l'État pour l'accompagnement, la mise en œuvre et le suivi*

Le préfet de Tarn-et-Garonne a nommé le **sous-préfet de Castelsarrasin « référent ruralité »**. Il est assisté par un chargé de mission.

Pour lancer les contrats de ruralités dans le département, une large communication a été mise en place au travers de réunions d'informations des maires et présidents de communautés de communes animées par les sous-préfets d'arrondissements.

Pour assurer la coordination du dispositif, un comité de suivi « ruralités » a été installé dès le mois de juillet 2016. Ce comité est composé des élus locaux, des services de l'État et des opérateurs partenaires.

Pour faciliter l'élaboration des contrats de ruralité, un comité technique a été constitué au mois d'octobre 2016. Cette instance réunit le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental de Tarn-et-Garonne, le SGAR, les PETR porteurs de projets, les services de l'État concernés, La Poste et la Caisse des dépôts et consignations.

D) Les partenaires du contrat

1) Le Conseil régional Occitanie

La Région Occitanie est particulièrement soucieuse de faciliter un développement équilibré de tous les Territoires qui la composent et se porte garante de l'équité territoriale.

L'action de la Région sera mobilisée de manière adaptée à chacun des territoires de la région Occitanie sur la base d'une « feuille de route construite sur mesure » en fonction des spécificités de chaque territoire et de sa stratégie de développement élaborée par les collectivités, les acteurs socio-économiques concernés en étroite concertation avec la Région et les partenaires co-financeurs.

La Région poursuivra jusqu'au 31 décembre 2017 ses Politiques Contractuelles Territoriales initiées en 2015 et s'engage à développer sur la période 2018-2020, une nouvelle génération de Politiques Contractuelles Territoriales avec l'ensemble des territoires.

Ainsi pour la Région, l'année 2017 du présent Contrat de Ruralité revêt un « caractère transitoire » vis-à-vis de la période 2018-2020.

Modalités d'intervention de la Région: Pour ce qui concerne la Région Occitanie, le présent contrat est conclu sous réserve de son approbation, dans l'ensemble de ses termes, par son assemblée délibérante.

Les projets sollicitant l'intervention de la Région au titre d'un Programme Opérationnel Annuel seront examinés sur la base des dispositifs d'intervention de la Région en vigueur à la date du dépôt des dossiers correspondants.

2) La Caisse des dépôts et consignations (cf : annexe « dispositifs d'intervention de la CDC sur le territoire »)

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Le groupe Caisse des Dépôts a réaffirmé sa mobilisation financière au service de la relance de l'investissement public et sa volonté d'accompagner les pouvoirs publics, les collectivités locales et tous les acteurs économiques dans les profondes mutations que connaît le pays.

Le Groupe souhaite désormais renforcer ses interventions dans quatre domaines prioritaires :

- la **transition territoriale**, pour les projets de développement notamment pour le financement des entreprises et immobilier tertiaire, la production de logements, les infrastructures et la mobilité, le tourisme et les loisirs ;
- la **transition écologique et énergétique**, pour les projets d'efficacité énergétique des bâtiments et des entreprises, la production d'énergie et réseaux de distribution, la valorisation du patrimoine naturel ;
- la **transition numérique**, en soutien au développement de l'économie numérique dans toutes ses composantes ;
- la **transition démographique**, pour accompagner et protéger les personnes tout au long de la vie et contribuer au développement de la silver économie.

La Caisse des dépôts peut intervenir selon différentes modalités :

- **Prêts long terme sur Fonds d'épargne**, pour favoriser la réalisation de projets de territoire, en particulier la rénovation thermique des bâtiments publics ;
- **Consignations de fonds** sur décision administrative, judiciaire ou environnementale.
- **Mobilisation des ressources internes du groupe Caisse des Dépôts et cofinancement d'ingénierie** pour établir des stratégies territoriales et/ou analyser la faisabilité amont des projets ;
- **Investissement en fonds propres dans les outils d'aménagement**, dans les sociétés d'économie mixte, et dans les sociétés de projet structurant pour la collectivité, aux côtés d'investisseurs privés et suivant un modèle économique dont la viabilité est assurée par l'activité réalisée par le locataire ;

Elle assure notamment pour le compte de l'Etat :

- L'animation nationale du réseau des Maisons de services au public
- La gestion du financement des dispositifs TEPCV
- La gestion financière et opérationnelle ainsi que le cofinancement du fonds dédié aux PTCE.

Selon l'avancement des actions et après instruction des sollicitations qui lui seront adressées, la Caisse des Dépôts pourra mettre à disposition du projet de contrat de ruralité des ressources financières, sur fonds propres ou fonds d'épargne, et d'ingénierie, dans le respect des règles de la commande publique, sous réserve d'accord de ses comités d'engagement compétents et du maintien par les pouvoirs publics des différentes lignes de prêts susceptibles d'être mobilisées. Les modalités de chaque intervention seront précisées, après accord explicite de la Caisse des dépôts, dans des conventions d'application à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maitres-d'ouvrage concernés.

Plus particulièrement, la Caisse des Dépôts pourra mobiliser, en appui du contrat de ruralité du PETR du Pays Midi-Quercy, les dispositifs suivants (cf. liste indicative en annexe) :

- Conventions « centres bourgs de demain » pour la revitalisation des centres-bourgs,
- Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils
- Co-financement d'ingénieries

E) La participation des habitants et des acteurs de la société civile

- **Modalités d'association des habitants et des acteurs de la société civile au processus d'élaboration et de suivi des actions du contrat :**

Le PETR du PMQ entretient une relation durable et de confiance avec le **Conseil de Développement territorial (CDT) depuis la création du Pays Midi-Quercy en 2002**. Il a été renouvelé en partie à l'occasion du passage en PETR en début 2015. Il est actuellement composé de 25 personnes (41 membres possibles dans les statuts du PETR PMQ) représentant la diversité de la société civile, réparti en 3 collèges (partenaires sociaux et organismes consulaires ; acteurs associatifs ; personnes qualifiées).

Il est donc prévu d'associer le CDT du Pays MQ dans la gouvernance du Contrat de ruralité, notamment en lui proposant de désigner 4 représentants (2 titulaires et 2 suppléants) pour siéger au Comité de pilotage, dans la continuité du Comité de Pilotage du CRU (Contrat Régional Unique) auquel il est déjà associé.

De plus il est associé aux différents Comités de pilotage thématiques ou spécifiques (Plan Climat ; OPAH ; Inventaire patrimoine ; PAH...) pilotés par le PETR, ainsi que dans l'élaboration des candidatures aux différents appels à projets auxquels répond le PETR PMQ.

IV) Le suivi et l'évaluation

Le comité de pilotage du contrat, défini ci-avant, assure le suivi collégial de la mise en œuvre du contrat.

Un tableau de bord du plan d'actions est élaboré et tenu à jour par les porteurs du contrat.

V) La durée du contrat

Le présent contrat entre en vigueur le

Il porte sur la période 2017 – 2020 (4 années budgétaires).

Un bilan d'exécution des actions du contrat sera établi en 2021 et validé par les porteurs et les partenaires qui ont contribué.

VI) Modification du contrat

A la fin 2018, un premier bilan global des actions sera établi, en complément du tableau de bord de suivi présenté au comité de pilotage à chacune de ses réunions. Ce bilan pourra conduire à réajuster si nécessaire le plan d'actions.

En cas de désaccord des parties prenantes sur les modalités de mise en œuvre des actions du contrat, au cours de sa mise en œuvre, ou si des modifications substantielles étaient demandées par une ou plusieurs des parties, le comité de pilotage sera réuni pour débattre et proposer une modification du contrat.

En cas de modification des périmètres des EPCI ou du PETR, ou de prise de compétences de ces derniers, le contrat sera modifié en conséquence.

Signatures

Contrat établi le 25 février 2017, à Caylus

En présence de **Jean-Michel BAYLET**, Ministre de l'Aménagement du territoire,
de la Ruralité et des Collectivités territoriales



L'Etat,
représenté par
le Préfet de Tarn et Garonne
Pierre BESNARD



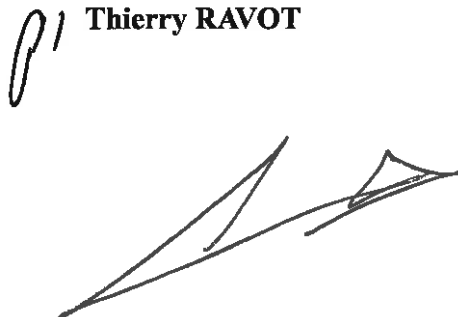
Le PETR du Pays Midi-Quercy,
représenté par
son Président
Christian MAFFRE



Le Conseil régional Occitanie,
représenté par
sa 1^{ère} Vice-Présidente
Sylvia PINEL
Ancienne ministre, Députée



La Caisse des dépôts et Consignations,
représentée par
son Directeur régional
Thierry RAVOT



ANNEXE 1 : MAQUETTE FINANCIERE PLURI-ANNUELLE 2017-2020

1. ACCES AUX SERVICES PUBLICS ET MARCHANDS ET AUX SOINS						
Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif € HT		
1	Santé	Développement de la MSP de Montricoux: Soutien à l'offre de soin et à l'accueil de personnes âgées (aménagement accessibilité de la MSP et créations de logements dans le presbytère)	Com Montricoux	2018	674 000	
2	Santé	Construction d'une Maison de Santé Pluridisciplinaire (MSP) à l'entrée du bourg de Molières	Com Molières	2017/2018	670 000	
3	Santé	Création d'une Maison de Santé pluridisciplinaire (MSP) à l'entrée du bourg de Monclar de Q.	Com Monclar de Q.	2017/2018	1 000 000	
4	Services publics mutualisés	MSAP avec la Poste: acquisition et travaux (dont accès internet Wifi) dans le bâtiment à Montpezat de Q.	Com Montpezat de Q.	2017	120 000	
5	Services publics mutualisés	Création d'une Maison de services publics et aux publics dans un bâtiment ancien à Monclar de Q.	Com Monclar de Q.	2018	250 000	
6	Services publics mutualisés	Renforcement des services aux personnes âgées proposés par la CC TVA (partenariat avec La Poste, acquisition 2 véhicules frigorifiques...)	CC TVA	2017	60 000	
7	Services publics mutualisés	Extension crèche intercommunale de St-Etienne de T.	CC TVA	2017/2018	135 000	
8	Services publics mutualisés	At cantine scolaire (604 560€) -favorisant l'approvisionnement local- et CLAE (246 840€)	Com VAISSAC	2017/2018	851 400	

2. REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES						
N°	Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif € HT	
1	Actions en faveur du logement/habitat	Rénovation de l'habitat dans le bourg (qui va être entièrement rénové) pour créer du locatif communal à Castanet	Com Castanet	2018	160 000	
2	Requalification des espaces publics	Aménagement et requalification de la Place des Arcades (classée) à Réalville	Com Réalville	2017	471 740	
3	Requalification des espaces publics	Aménagement global et qualitatif de la Place principale "Place des Moines" et trois façades de bâtiments publics de caractère de Saint-Antomin NV situé en ZPPAUP (revitalisation centre-bourg)	Com Saint-Antomin NV	2017-2018	779 120	
4	Requalification des espaces publics	Aménagement global et qualitatif (piétonnier, végétal, accès aux commerces..) du bourg de Verlhac-Tescou	Com Verlhac-Tescou	2017	259 500	
5	Requalification des espaces publics	Aménagement t du centre-bourg de la bastide de Septfonds, sécurisation du flux piétonnier et accessibilité, signalétique des commerces ...	Com Septfonds	2017-2019	400 000	
6	Requalification des espaces publics	Réhabilitation patrimoniale des rues, ruelles du vieux bourg de Caylus	Com Caylus	2017/2018	200 000	
7	Requalification des espaces publics	Aménagement global des espaces publics du centre-bourg de Parisot	Com Parisot	2017	747 120	
8	Requalification des espaces publics	Aménagement du cœur médiéval de Bruniquel (rénovation de cinq rues, pavage, plantation...)	Com Bruniquel	2017	550 000	
9	Actions en faveur du commerce	Achat immeuble pour création Boulangerie- fournil et magasin de vente (maintien service) à Laguépie	Com Laguépie	2017	120 000	
10	Actions en faveur du commerce	"Ma boutique à l'essai" en QRGA: créer des locaux commerciaux dans les bourgs	CC QRGA	2017-2019	50 000	

3. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE						
N°	Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif € HT	
1	Tourisme	Déménagement de l'Office de Tourisme intercommunal de Bruniquel dans un espace plus adapté, valorisant les atouts touristiques du territoire	CC TVA	2017/2018	200 000	
2	Tourisme	At d'un bâtiment communal en Bureau de l'Office de Tourisme intercommunal à Laguépie	Com Laguépie	2017	217 571	
3	Tourisme	At ancien hôtel en gîte de groupe de 5 chambres à Feneayrols	Com Feneayrols	2017	250 000	
4	Tourisme	Réaménagement d'un bâtiment communal en gîte saisonnier à Bioule	Com Bioule	2018	95 000	
5	Tourisme	Construction d'un restaurant panoramique communal à Montalzat	Com Montalzat	2017	442 868	
	Tourisme	Plan d'actions 2017-2018 puis 2019-2020 du Pôle Pleine Nature Gorges de l'Aveyron :			2017-2020	
6	Tourisme	1) Valorisation de l'espace naturel sensible du lac de Labarthe à Caylus, intégrant la charte design Pôle pleine nature Gorges de l'Aveyron	Com Caylus	2017	700 000	
7	Tourisme	2) Création d'une Via Ferrata et développement de l'activité Vol Libre à Saint-Antonin-NV	Com Saint-Antonin-NV	2018	300 000	
8	Tourisme	3) Développement de la pêche et de l'itinérance (parcours pêches, sentiers interprétation, points multi-accueil...)	CC QRGA	2017/2018	150 000	
9	Culture	Valorisation de la découverte mondiale "La grotte de Bruniquel": relevé 3D, étude de faisabilité et de muséographie, conception et réalisation	Commune de Bruniquel ...	2017-2020	Chiffrage en cours	
10	Culture	Valorisation du pôle culturel "Abbaye de Beaulieu" à Ginals (aménagements, protection des oeuvres...)	Com de Ginals et CMN	2018-2020	Chiffrage en cours	
11	Culture	Préservation des collections du Musée de Saint-Antonin-NV (labellisé Musée de France): étude faisabilité et aménagement du site choisi.	Com Saint-Antonin-NV	2017-2018	Chiffrage en cours	
12	Culture	Mise en valeur et At de l'aile ouest du Château Classé au MH en école à Bioule	Com Bioule	2017	1 502 908	
13	Economie/entreprise	Mise en valeur de la Zone d'activité de Contines à Réalville (At, ferroutage,..)	CC QC	2018-2020	1 150 000	

4. MOBILITES LOCALES ET ACCES AU TERRITOIRE					
N°	Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif € HT
1	Mobilité douce	Schéma cyclable de Nègrepelisse	Com Nègrepelisse	2019	500 000
2	Mobilité douce	Création de liaison piétonnière entre le centre-bourg et extension de bourg (lotissement) à Mirabel	Com Mirabel	2018	120 000
3	Mobilité douce	Création de liaison piétonnière entre le centre-bourg et extension de bourg à Bioule	Com Bioule	2017	125 000
4	Mobilité douce	Valorisation de la Vélo-route Vallée l'Aveyron (signalétique, sécurisation,...) pour la labellisation France Vélo Tourisme en 2017	CD82	2017	130 000
5	Mobilité douce	Acquisition de véhicules électriques (vélos et voitures) en groupement de commande, dans la continuité du programme TEP CV.	Communes et EPCI	2018-2020	150 000

5. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE					
N°	Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif € HT
1	Développement des énergies renouvelables	Extension du réseau de chaleur bois collectif de Nègrepelisse (raccordement de résidences séniors, crèche, gendarmerie, APIM)	Com Nègrepelisse	2017	1 289 750
2	Développement des énergies renouvelables	Création d'un réseau de chaleur bois collectif et rénovation thermique de la salle des fêtes à Genebrières (reliant mairie, école, salle associative..)	Com Genebrières	2017/2018	343 654
3	Développement des énergies renouvelables	Création d'un réseau de chaleur urbain collectif (reliant école, salle des fêtes, mairie) et réhabilitation thermique des bâtiments concernés.	Com Montells	2018-2020	Chiffrage en cours
4	Développement des énergies renouvelables	Mise en conformité de la centrale hydroélectrique de Nègrepelisse (continuité écologique)	Com Nègrepelisse	2018	753 690
5	Développement des énergies renouvelables	Réponse à l'appel à projet régional "Energies coopératives et citoyennes" du PMQ au 28/10/16: 8 projets de photovoltaïques	PETR PMQ puis SCIC	2017-2019	200 000
6	Efficacité énergétique	Sur-coût d'une école BPOS (Bâtiment à énergie positive) ou passive à Saint-AntoninNV: volet surcoût du Bpos 600 000€ à confirmer	Com St-AntoninNV	2017	600 000
7	Transition écologique	Pôle nature-environnement à la Maison du patrimoine de Caylus (At et extension): regroupement d'activités (CPIE, conservatoire national botanique, antenne centre	Com Caylus	2017	700 000

	interprétation du projet Pays d'Art d'Histoire..)	
--	---	--

6. COHESION SOCIALE					
N°	Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif € HT
1	Equipements socioculturels et vie associative	Construction d'une salle multi-activités dans l'enceinte de l'école, ouverte aux associations à Montpezat de Q.	Com Montpezat Q.	2018	400 000
2	Equipements socioculturels et vie associative	Aménagement qualitatif du coeur de village d'Auty et création d'une salle associative à Auty	Com Auty	2017	330 000
3	Equipements socioculturels et vie associative	Transformation de l'actuelle mairie en Maison des associations à Fenevrois	Com Fenevrois	2020	Chiffrage en cours
4	Cohésion par le sport et loisirs	Réhabilitation et aménagement d'un Espace socio-culturel et sportif structurant, en lien avec collège...	Com Nègrepelisse	2017	3 130 000
5	Cohésion par le sport et loisirs	Réhabilitation d'un bâtiment en salle multi-usages socio-culturel et sportif à l'entrée du bourg	Com Molières	2017	1 060 000
6	Cohésion par le sport et loisirs :	Espace associatif culturel et sportif à partir d'un hangar photovoltaïque de 1 700m2	Com Lagnépie	2019	250 000
7	Cohésion par le sport et loisirs	Création d'une médiathèque intercommunale et d'un pôle multisports à Réalville	Com Septfonds et CC QC	2019	Chiffrage en cours
8	Cohésion par le sport et loisirs	Aménagement d'Equipements sportifs pour l'obtention du label « ville active et sportive » du Ministère de la jeunesse et des sports	Com St-AntoninNV	2017	225 000

-Axe Transversal : Ingénierie territoriale					
N°	Orientations stratégiques	Actions envisagées	Maître d'ouvrage pressenti/envisagé	Calendrier prévisionnel	Coût global estimatif € HT
1	Ingénierie territoriale	Assistance technique pluridisciplinaire pour l'animation et la mise en œuvre du Contrat de ruralité, mutualisée avec le Contrat Régional Unique	PETR du PMQ	Durée du contrat	Financement annuel sur la durée du contrat
2	Ingénierie territoriale	Etudes, ingénierie externe, visant l'atteinte des mesures du CIR et la mise en oeuvre du projet de territoire	PETR du PMQ	Durée du contrat	Financement annuel sur la durée du contrat

ANNEXE 3 : PROJET DE PROGRAMME OPERATIONNEL ANNUEL 2017-CONTRIBUTION DE L'ETAT

N°	Intitulé de l'opération	Maitre d'ouvrage	TOTAL HT	Financement Etat (DETR, FSIPL, FNADT)	
				Montant 2017	%
2. REVITALISATION DES BOURGS-CENTRES					
1	Aménagement global des espaces publics du centre-bourg de Parisot	Com Parisot	747 120	410 916	55%
2	Restauration des façades de l'office de tourisme, des Claustres et du Temple.	Com Saint-Antoine-NV	179120	59 648	33.3%
3. ATTRACTIVITE DU TERRITOIRE					
3	Mise en valeur et aménagement de l'aile ouest du château de Bioule en école publique.	Com Bioule	1 390 713	325 825	23,4%
5. TRANSITION ECOLOGIQUE ET ENERGETIQUE					
4	Pôle nature-environnement à la maison du patrimoine de Caylus (aménagement et extension)	Com Caylus	770 000	400 000	52%
6. COHESION SOCIALE					
5	Réhabilitation et aménagement d'un espace socio-culturel et sportif Aimé Padié	Com Nègrepelisse	3 065 100	800 000	26,1%
6	Réhabilitation d'un bâtiment en salle multi-usages socio-culturel et sportif à l'entrée du bourg	Com Molières	1 060 000	200 000	18.9%
	TOTAL		7 212 053	2 196 389	30.5%

La plupart des interventions de droit commun de la CDC peuvent être mobilisées dans le cadre des thématiques inscrites au contrat de ruralité.
On peut notamment citer pour mémoire :

- L'accès aux services et aux soins,
 - Maisons de Services Aux Publics (MSAP) : CDC mandatée par l'Etat pour assurer l'animation du réseau des Maisons de services au public autour de quatre missions principales : 1) L'ingénierie de mise en place et d'évaluation du programme, 2) L'accompagnement des porteurs de projets dans le déploiement, 3) L'animation du réseau, 4) La communication, nationale et locale.
 - Investissement dans les Maisons de Santé Pluridisciplinaires (MSP) ou centre de santé structurants.
 - Investissement dans les résidences services pour personnes âgées et investissement et/ou prêt dans le secteur médico-social, ...
- La revitalisation des centres-bourgs,
 - Apport d'ingénierie aux lauréats et cibles de l'AMI ainsi qu'aux bourgs centres des aires urbaines de moins de 20 000 habitants
- L'attractivité du territoire (Numérique, économique, touristique, ...),
 - Touristique : Apport en ingénierie par Atout France, Fonds TSI, Investissement dans des places de marché de destination, la dématérialisation des pass et forfaits, la valorisation des données, ...
 - Economique : Financement des associations de prêt d'honneur pour l'aide à la création et à la reprise d'entreprises (Initiative France, ADIE, Réseau entreprendre, Entreprenariat féminin), Investissement dans l'immobilier d'entreprises, l'immobilier commercial, ...
 - Accompagnement méthodologique de Mairie-conseils pour des stratégies territoriales de circuits-courts (Alimentaires, Filière bois, Ressources énergétiques, économie circulaire)
 - Numérique : Mise en contact et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de la Cordée ; « entreprise solidaire » qui développe un réseau d'espaces de coworking présents en milieu urbain comme rural.
 - Expérimentations avec des départements sur la e-santé (Télémédecine, téléconsultation, ...)
 - Investisseur et prêteur avec les départements pour le déploiement de la fibre.
- La mobilité,
 - Mise en relation et facilitation du déploiement en tant qu'actionnaire de MOPeasy ; opérateur français d'écomobilité. Son offre repose sur des plateformes d'autopartage de véhicules électriques et de covoiturage (pendulaire, hub, rabattement).
- La transition écologique,

- Financement pour le compte de l'Etat de l'ingénierie des Territoires à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV).
 - Investissement dans la production d'énergies renouvelables
 - Prêts pour l'efficacité énergétique des bâtiments publics
- La cohésion sociale.
 - Micro crédit personnel et professionnel
 - Soutien au milieu associatif via les Dispositifs Locaux d'Accompagnement (DLA)
 - Fonds France Active

